

## RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

En application de la loi n°95-101 du 2 Février 1995, du décret n°95-635  
complété  
par le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et des arrêtés des 2 mai 2007 et 2  
décembre 2013



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. TERRITOIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ORGANISATION DE LA DIRECTION .....</b>	<b>3</b>
<b>3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES .....</b>	<b>5</b>
<b>FAITS MARQUANTS 2018 .....</b>	<b>6</b>
<b>SYNTHESE DES INDICATEURS EAU ET ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>13</b>
<b>1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE .....</b>	<b>13</b>
<b>2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE .....</b>	<b>14</b>
<b>3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE .....</b>	<b>18</b>
<b>4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE .....</b>	<b>18</b>
<b>5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE .....</b>	<b>19</b>
<b>SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>21</b>
<b>1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT ET POPULATION DESSERVIE .....</b>	<b>21</b>
<b>2. RESEAUX DE COLLECTE .....</b>	<b>22</b>
<b>3. TRAITEMENT DES EAUX USEES .....</b>	<b>25</b>
<b>4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>26</b>
<b>5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES .....</b>	<b>27</b>
<b>6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>28</b>
<b>7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>30</b>
<b>RELATION A L'USAGER .....</b>	<b>33</b>
<b>1. CHIFFRES CLES .....</b>	<b>33</b>
<b>2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>33</b>
<b>3. SATISFACTION DES USAGERS .....</b>	<b>33</b>
<b>4. FACTURATION DES SERVICES .....</b>	<b>34</b>
<b>ELEMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>38</b>
<b>1. ELEMENTS DE LA DIRECTION .....</b>	<b>38</b>
<b>2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES .....</b>	<b>39</b>
<b>A SUIVRE EN 2019 .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXES</b>	

# PREAMBULE

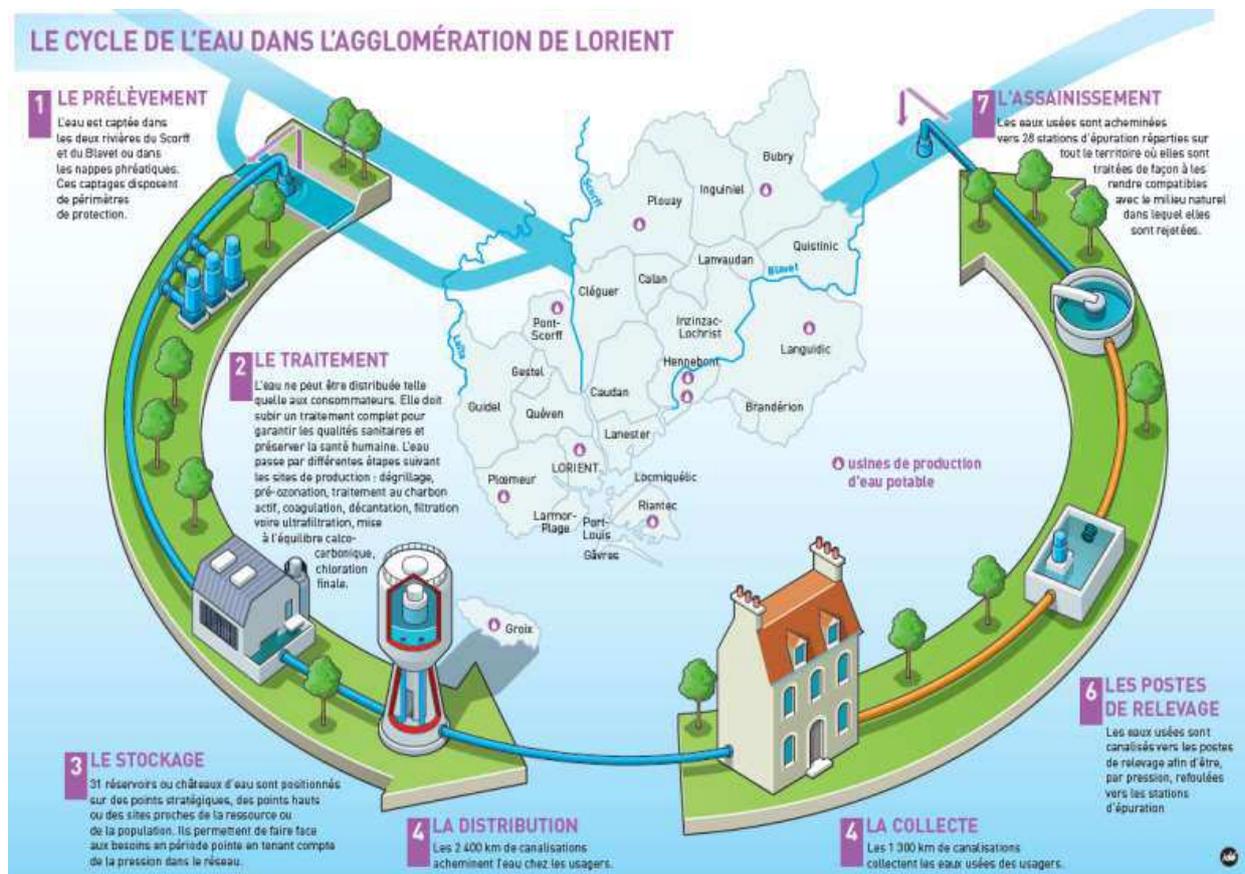
## 1. TERRITOIRE

En 2018, Lorient Agglomération comportait 25 communes regroupant 207 857 habitants selon l'INSEE (source recensement 2016).

## 2. ORGANISATION DE LA DIRECTION

### SES MISSIONS

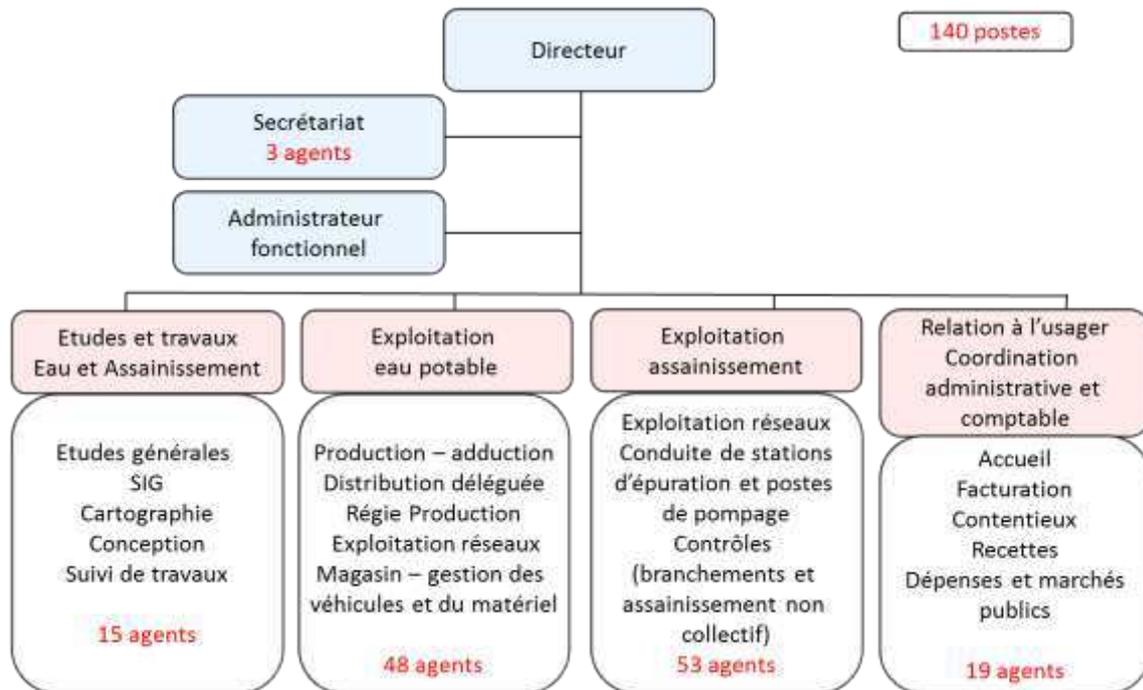
La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.



En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Lorient Agglomération dispose de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont les contours ont été précisés par délibération en date du 13 février 2018 (voir également page 27). En matière d'exploitation de ce service, Lorient Agglomération l'a confiée aux communes ; en revanche, l'Etablissement engage directement les investissements à intervenir sur ce patrimoine.

## L'ORGANIGRAMME

La DEA s'appuie sur 4 unités fonctionnelles, tel que présenté ci-dessous ; en 2018, elle comprend 140 postes de travail. L'augmentation du nombre d'agents s'explique par le transfert de nouvelles compétences (2 ETP) et la reprise en régie des installations de Groix (4 ETP).



## LA LOCALISATION DES SERVICES

L'organisation géographique de la DEA se répartit sur 5 sites principaux :

- Maison de l'Agglomération à Lorient pour la direction et l'unité fonctionnelle « Relation usager-coordination administrative et comptable »,
- Site de Technellys à Lanester pour l'unité fonctionnelle « Etudes et Travaux » et les cadres de la direction, ainsi qu'en matière d'eau potable, les unités « production-adduction-distribution déléguée » et « régie production » et en matière d'assainissement, l'unité « contrôles »,
- CTM de la Ville de Lorient, pour les agents en charge de l'exploitation des réseaux eau potable sur Lorient, Lanester et Port-Louis ainsi que ceux affectés à la gestion du magasin, matériels et véhicules,
- Station d'épuration de Lanester pour les agents de l'unité fonctionnelle « exploitation assainissement »
- Station d'épuration du Gripp, pour les agents de Groix.

## LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant, chapeauté par une astreinte de décision propre à Lorient Agglomération.



# FAITS MARQUANTS 2018

L'évolution notable intervenue en 2018 découle de l'élargissement de la compétence assainissement collectif à la gestion des eaux pluviales urbaines afin de répondre aux prescriptions des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015). L'organisation de la Direction a été modifiée en conséquence et des modalités de fonctionnement ont été définies avec les communes.

Certains contrats de prestations de services sont arrivés à échéance et à cette occasion leurs modalités d'exploitation ont été révisées :

- Reprises en régie directe de l'exploitation des services d'eau et d'assainissement de l'île de Groix, incluant l'intégration dans les équipes de Lorient Agglomération de 2 agents de l'ancien prestataire ainsi que la réalisation des opérations de fin des contrats d'exploitation échus au 31/12/2017 (suivi et réception des travaux de renouvellement).
- Reprise en régie directe de l'exploitation des ouvrages d'assainissement de Calan.

Par ailleurs, l'échéance au 31 décembre 2018 de plusieurs marchés d'exploitation ou délégations de service en matière d'eau potable et d'assainissement a été pleinement mobilisé les équipes techniques et administratives de la DEA :

- pour engager les procédures de consultation et d'attribution de nouveaux marchés d'exploitation des services d'eau potable de Larmor-Plage, des communes du secteur Nord (Ex CCRP) ainsi que des usines de production d'eau de Coët er Ver et de Petit Paradis ;
- pour préparer la reprise en régie directe, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des services d'eau potable des communes de Languidic et Brandérion, et d'assainissement de Brandérion, impliquant l'intégration de nouvelles installations techniques dans les systèmes d'exploitation de la DEA et l'intégration des données clientèle dans les logiciels de gestion et de facturation.

En 2018, la convergence des grilles tarifaires s'est poursuivie avec pour objectif d'aboutir à un tarif unique à l'échéance de 2020 pour tout usager domestique résidant sur le territoire de Lorient Agglomération.

## EAU POTABLE

### • Distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée 100% conforme à la réglementation en vigueur tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de distribution au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production.

### • Campagne de renouvellements de compteurs d'eau potable

Les renouvellements de compteurs ont été intensifiés sur le secteur exploité en régie :

- Renouvellement de 1454 compteurs d'eau potable en habitat collectif, sur les 8000 compteurs arrivant en fin de durée de vie (15 ans) sur Lorient et Lanester ;
- Renouvellement de l'ensemble des compteurs de l'île de Groix par des compteurs communicants (radiorelevé).

### • Dossiers règlementaires

Les dossiers de régularisation administrative des ouvrages d'eau potable de l'île de Groix et de renouvellement des autorisations de prélèvement d'eau dans le Blavet des usines de Coët er Ver et Langroise ont été mis à l'étude et pour certains déposés au guichet unique des services préfectoraux à des fins d'instruction.

- **Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :**
  - Suite aux études menées en 2017 sur les pompages de l'usine de Coët er Ver et de Kéréven pour répondre aux enjeux de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le renouvellement des pompes existantes consommatrices d'énergie par des équipements de nouvelle génération a été engagé.
  - L'étanchéité du dôme du réservoir des 4 chemins à Larmor-Plage a été reprise ;
  - Les marchés de travaux en vue de la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix ont été attribués.
  - Les travaux sur réseaux se sont poursuivis ; les renouvellements ont représenté 0,69% du linéaire total.

## ASSAINISSEMENT

- **Evolution des systèmes d'assainissement**

Les travaux d'extension /rénovation de la station d'épuration de Guidel se sont achevés en septembre 2018.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Gripp à Groix ont démarré avec la mise en place d'une filière de déshydratation des boues et l'optimisation de la filière eau. Quelques adaptations de la filière de Locmaria sont également prévues au projet.

Par ailleurs, au cours de l'année, s'est poursuivie l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire dont les conclusions devraient être rendues fin 2019 - début 2020.

- **Collecte et traitement**

Le fonctionnement des stations d'épuration et les résultats des traitements mis en oeuvre ont été satisfaisants. Les normes de rejet ont été respectées hormis sur quelques unités pour des raisons directement liées au type même de traitement. On note que la conformité est retrouvée sur Guidel alors que les travaux sont toujours en cours en 2018.

Aucun incident majeur sur les ouvrages n'a marqué l'année 2018.

La pluviométrie mesurée sur la station de Lanester entre 2017 et 2018 a été plus importante passant de 794 mm en 2017 à 900 mm en 2018. Cela a fortement impacté les volumes reçus sur l'ensemble des stations (augmentation globale de 20 %), mais 3 d'entre elles ont particulièrement réagi : stations de Plouay +38,3% (hors apport de Calan), Languidic +37,8 % et Ploemeur +24,3 %. Pour l'avenir, les efforts en termes de travaux sur les réseaux sont à réaliser en priorité sur ces communes.

- **Assainissement non collectif**

Un 4ème programme de réhabilitation groupée a été lancé en 2018. Les règles de financement de ces opérations par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ayant été modifiées début 2018, ce dernier programme ne concerne que 64 filières. Les aides restent au même niveau que lors du 3ème programme à savoir 60% sur un plafond de 8 500 €TTC.

- **Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2018 en concertation avec les communes ; 0,65% du linéaire des réseaux eaux usées a été renouvelé ;
- Travaux de réhabilitation des postes de refoulement eaux usées du Stole, de Keryan, de Caudric à Ploemeur, de Mélézeven à Guidel.
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 4,01 km ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 1,7 km.
- Fin des travaux d'extension de la station d'épuration de Guidel ;

- Démarrage des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Groix ;
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire.
- Forte mobilisation du bureau d'études pour suivre les nombreuses révisions de PLU sur le territoire communautaire et réaliser les études liées aux zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées.

#### COOPERATION DECENTRALISEE

En matière de coopération décentralisée, il peut être souligné la poursuite du partenariat avec EAU VIVE sur le projet d'amélioration du service public d'eau potable et d'assainissement du canton d'Illéla (Niger), conclu sur une durée de 3 ans (3ème année d'exécution).

## Indicateurs descriptifs EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	206 836	207 840	↗
D102.0 : Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	De 2,22 à 2,52 €TTC/m <sup>3</sup>	De 2,26 à 2,51 €TTC/m <sup>3</sup>	➡

## Indicateurs de performance EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	99,77%	100 %	↗	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99,53%	100 %	↗	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments de connaissance des réseaux (75 pts).	68,81/120	87,17/120	↗	
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	89,0%	88,6%	➡	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,80 m <sup>3</sup> /j/km	1,84 m <sup>3</sup> /j/km	➡	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,60 m <sup>3</sup> /j/km	1,80 m <sup>3</sup> /j/km	↗	

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,78% pour 2013-2017	0,83% pour 2014-2018		
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	86,0%	85,8%	Evolution due à la répartition des volumes produits	
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité	231 889 €	471 434 €		
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	24 ou 48h selon les exploitants	24 ou 48h selon les exploitants		
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupure d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants	2,09	1,35		
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés : pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable	99,5%	99,25%		
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	7,43 ans	6,91 ans		
P155.1 : Taux de réclamations eau potable	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés	2,35	2,22		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 37 du rapport

## Indicateurs descriptifs ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	191 693	191 693	-0,2%

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	27	27	→
D203.0 : Quantité de boues produites	Quantité de boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	3484,4 T (hors stations de Bubry bourg, Inguiniel, Groix)	3162 T (hors stations de Bubry bourg, Inguiniel, Groix)	
D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Nombre de filières d'assainissement non collectif recensées multiplié par la taille des ménages (données INSEE).	26 457 hab.	26 413 hab.	→
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC	Etendue des prestations assurées en ANC ; cumul des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (partie A) et des éléments facultatifs du SPANC (partie B)	120/140	120/140	→
D204.0 : Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	De 1,54 à 3,21 €TTC/m <sup>3</sup>	De 1,65 à 3,21 €TTC/m <sup>3</sup>	↗

## Indicateurs de performance ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de de desserte	Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	Données disponibles partiellement	Données disponibles partiellement	→	Voir rapport page 22
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts).	41,32/120	42,73/120	↗	
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R2226-6 et R2224-10 à 17 du CGCT au regard de la DERU	Conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100 %	100 %	→	
P251.1 : taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,00	0,01	→	
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	7,00	6,71	↘	

Indicateur	Définition	Valeur 2017	Valeur 2018	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel</b>	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie .	Eléments disponibles par commune	Eléments disponibles par commune		Voir rapport page 24
<b>P206.3 : Taux de boues évacuées selon une filière conforme</b>	Pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	100 %	100 %	→	
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU</b>	Conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU	100 %	100 %	→	
<b>P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral</b>	Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des STEP, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	Gâvres, Guidel et Groix Le Gripp, Locmaria non conformes	Gâvres et Groix Le Gripp, Locmaria non conformes	↗	
<b>P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU</b>	Conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU	Guidel et Groix Le Gripp, Locmaria non conformes	Groix Le Gripp, Locmaria non conformes	↗	
<b>P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement</b>	Pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0,75% pour 2013-2017	0,84% pour 2014-2018	↗	
<b>P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC</b>	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	59,8%	57,6%	→	
<b>P258.1 : Taux de réclamations assainissement</b>	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	0,42	1,23	↗	
<b>P256.2 : Durée d'extinction de la dette assainissement</b>	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	8,15 ans	6,76 ans	↘	
<b>P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 37 du rapport

# SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## 1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

### 1.1 CHIFFRES CLES DE LA PRODUCTION

10 usines de production d'eau potable en service

Capacité de production journalière : 80 000 m<sup>3</sup>/j

35 ouvrages de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 58 350 m<sup>3</sup> ;

Protection de la ressource (P108.3) : indice de 85,8% (évolution 2018/2017 due aux volumes produits)

Volumes prélevés : 14 112 868 m<sup>3</sup> (-0,2% par rapport à 2017)

Volumes produits : 12 427 477 m<sup>3</sup> (-3,0% par rapport à 2017)

### 1.2 PATRIMOINE ASSOCIE A LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE D'EAU POTABLE

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau : eaux de surface, eaux souterraines et apports de syndicats d'eau voisins via un réseau d'interconnexions.

Les ouvrages de production et caractéristiques associées sont les suivants :

#### Ressources Eaux de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Keréven dans le Scorff (Pont-Scorff) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 1510m <sup>3</sup> /h	Usine du Petit Paradis (Lorient)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 1 260 m <sup>3</sup> /h
	Usine du Leslé (Pont-Scorff)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 250 m <sup>3</sup> /h
Prise d'eau de Coët er Ver dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 24 000 m <sup>3</sup> /j	Usine de Coët er Ver (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 1 020 m <sup>3</sup> /h en cours de renouvellement
Prise d'eau de Langroise dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 17 000 m <sup>3</sup> /j	Usine de Langroise (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 850 m <sup>3</sup> /h en cours de renouvellement
		UTEF intégrée au patrimoine des suites de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016
Barrage de Port Melin - Groix	Usine de Port Melin (Groix)	1 400 m <sup>3</sup> /j (eau de surface + eau de forage) Situation du prélèvement en cours de régularisation et de protection

#### Ressources souterraines

Sites de prélèvement et traitement	Caractéristiques (capacité nominale, autorisation de filière)
Ploemeur : forage de Kermadoye + usine de Beg Minio	Arrêté préfectoral : 3 600 m <sup>3</sup> /j 1 314 000 m <sup>3</sup> /an
Languidic : Forage de Dézinio + usine	Arrêté préfectoral : 800 m <sup>3</sup> /j 292 000 m <sup>3</sup> /an
Bubry : Usine de Kerpicaud	50 m <sup>3</sup> /h pas d'arrêté
Inguiniel : usine de Roscouëdo	Arrêté préfectoral 700 m <sup>3</sup> /j <b>Concentration eau brute en NO<sub>3</sub><sup>-</sup> &gt; 50 mg/L ouvrages non exploités en 2018</b>
Plouay : Usine de Manebail	25 m <sup>3</sup> /h pas d'arrêté
Groix : forages de Kerdurand, Kermouzouët, Pradineau	Respectivement de 5, 12, 12 m <sup>3</sup> /h pas d'arrêté Situation des prélèvements en cours de régularisation et de protection
Riantec : captage de Ker Durand	Arrêté préfectoral 50 m <sup>3</sup> /h - 200 000 m <sup>3</sup> /an
Brandérion : captage de Mané Her	Arrêté préfectoral Max : 30 m <sup>3</sup> /h sur 20h <b>Concentration de la ressource en NO<sub>3</sub><sup>-</sup> &gt; 50 mg/L Ouvrages non exploités en 2018</b>

L'instruction du dossier de régularisation administrative des forages de l'île de Groix au titre du code de la santé publique s'est poursuivie en 2018 ; le rapport de l'hydrogéologue agréé sur les périmètres de protection a notamment été remis aux services préfectoraux.



## 2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

### 2.1 CHIFFRES CLES DE LA DISTRIBUTION

**104 809 abonnés (+2,7% par rapport à 2017)**

Volumes mis en distribution : **12 598 167 m<sup>3</sup> (+1,5% par rapport à 2017)**

**207 840 habitants desservis (D.101) ;**

**2 393 km de réseau AEP dont 2 352 km de linéaire de réseau de distribution**

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) : **87,17/120**  
 (basé sur le linéaire de réseau de distribution)

Rendement global du réseau (P104.3) : **88,6%** (89% en 2017)

Nombre de compteurs : **105 707 unités**

Age moyen des compteurs : **6,47 ans** (7,6 ans en 2017)

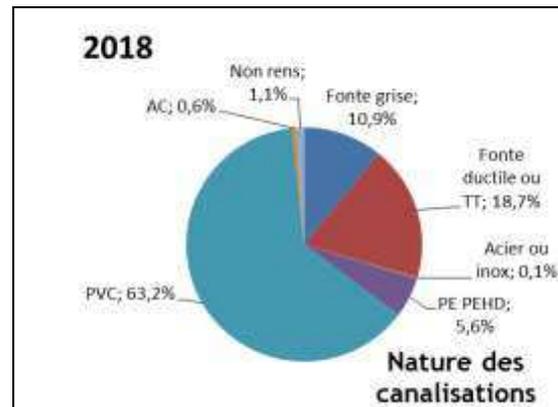
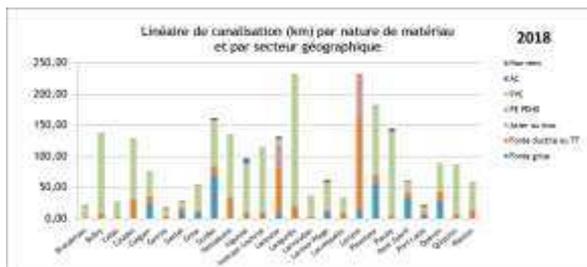
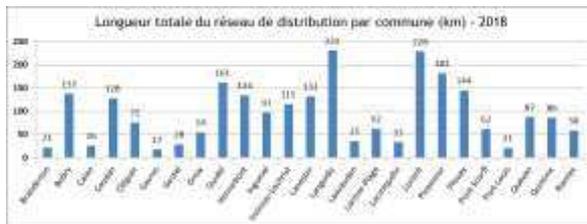
**862 prélèvements pour analyses** réalisés sur le réseau, aucune non-conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1) ou physico-chimiques (P102.1).

### 2.2 PATRIMOINE EXPLOITE ET ABONNES DU SERVICE

#### LINEAIRE DE RESEAUX

Sur le périmètre de Lorient Agglomération, le linéaire de réseau d'eau potable de distribution s'élève à 2 351,93 km et le linéaire de réseau de transport de 41,38 km. A des fins de fiabilisation de la donnée d'une année sur l'autre, les chiffres sont extraits du seul SIG de Lorient Agglomération.

Selon les communes, les natures de conduites sont très diverses. Le linéaire de fonte grise reste encore important (11% du linéaire).



#### ABONNES DU SERVICE

Nombre d'abonnés	2017	2018	Evolution
ex SIAEP Brandérion	764	775	1,4%
Groix	2 754	2 879	4,3%
Secteur ouest incluant les communes suivantes : Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pont-Scorff, Ploemeur, Quéven	25 905	26 304	1,5%
Larmor-Plage	5 434	5 503	1,3%
Languidic	3 433	3 486	1,5%
Lorient-Lanester-Port Louis	36 369	38 010	4,3%
ex SIAEP Hennebont (6 communes)	20 794	21 160	1,7%
ex CCRP (hors Calan)	6 551	6 692	2,1%
<b>TOTAL</b>	<b>102 004</b>	<b>104 809</b>	<b>2,7%</b>

## 2.3 Performance des réseaux d'eau potable

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

- Le rendement du réseau d'eau potable (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable) est de **88,6%**, contre **89,0%** en 2017.

### Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution



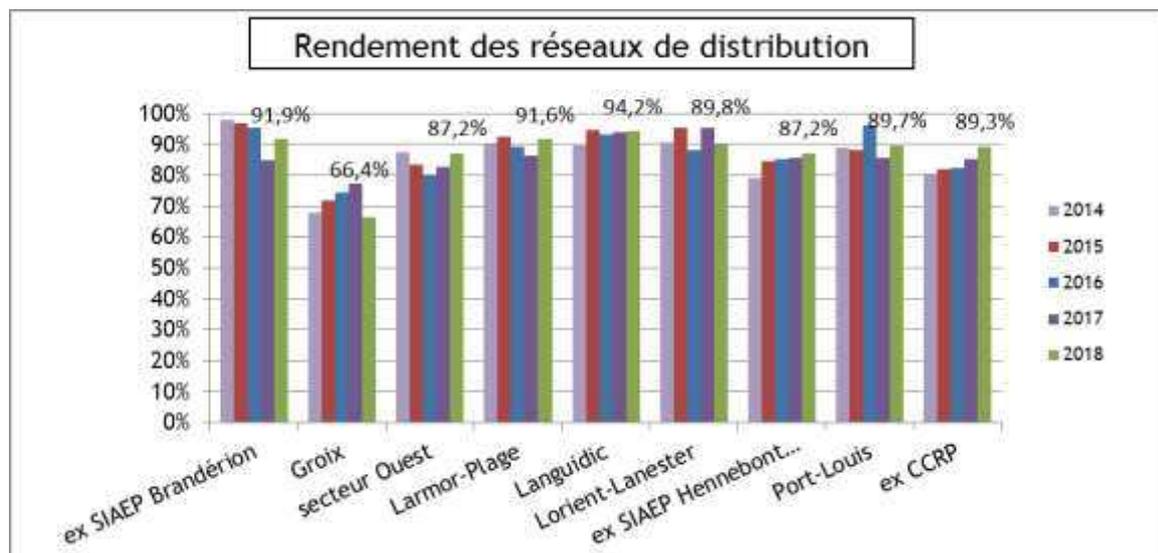
Le graphique ci-dessous présente des rendements faibles pour Groix. L'année 2018 sur cette commune a été marquée par des volumes perdus plus importants liés à la mise en place de purges sur les réseaux et aux gros travaux de renouvellement des canalisations accompagnant le programme de voirie de la commune (nombreuses casses)

- L'indice linéaire de pertes est de **1,80 m<sup>3</sup>/km/jour**. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
inf. à 25 abonnés/km	2.5 m <sup>3</sup> /j/km
25 à 50 abonnés/km	5 m <sup>3</sup> /j/km
sup. à 50 abonnés/km	10 m <sup>3</sup> /j/km

### Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

	2017	2018
Volume consommé autorisé (y compris communes de CCBB0) (m3)	10 861 623	11 051 586
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (m3)	12 460 852	12 598 167
Indice linéaire de perte en réseau (ILP) en m <sup>3</sup> /km/jour	1,60	1,80

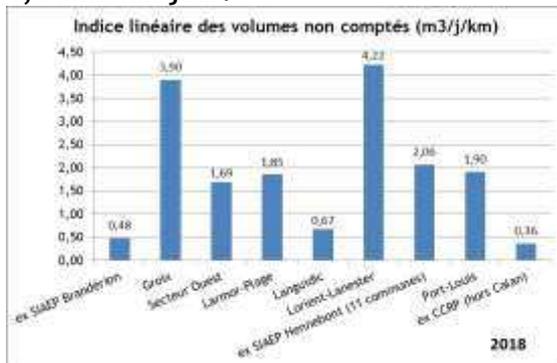


7

3  
5



- **L'indice linéaires des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations -hors branchements- de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un compteur) est de **1,84 m<sup>3</sup>/km/jour**.



### Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

	2017	2018
Volume consommé comptabilisé (y compris communes de CCBBO) (m3)	10 861 623	11 051 586
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (y compris communes de CCBBO) (m3)	12 460 852	12 598 167
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) en m3/km/jour	1,80	1,84

## 2.4 Entretien des réseaux

- **Maintenance du réseau**

Les agents du service prestataires ou délégataires de service assurent l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé etc...) et participent

*La régie est intervenue le 21 juin 2018 sur une fuite importante sur les canalisations de DN 600 et 300 mm reliant les réservoirs du Petit Paradis et de Beg er Lann, rue Georges Brassens à Lorient.*

- **Recherches de fuites menées par la régie sur ses réseaux et sectorisation des réseaux**

L'outil de sectorisation des réseaux a été mis en service en 2015.

Sur les trois communes de Lorient, Lanester et Port-Louis, le réseau a été sectorisé par des débitmètres qui permettent de contrôler quotidiennement le bon fonctionnement et l'étanchéité des installations via le logiciel PC WIN.

Cette évolution technologique est complétée par les campagnes de recherches de fuites annuelles programmées.

### Indicateur 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

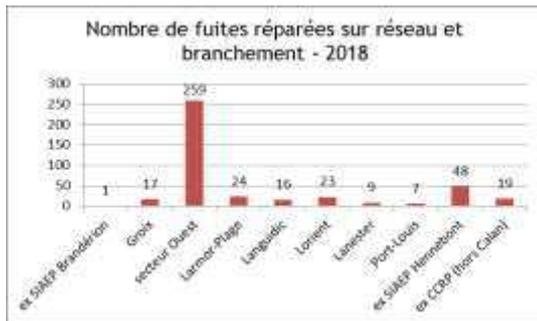
Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'eau et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de l'Etablissement et a continué à être mis à jour depuis à des fins de fiabilisation.

L'indicateur permet d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de la base SIG. Pour 2017, il était de **68,81/120**. Pour 2018, il est de **87,17/120**. L'indice a beaucoup augmenté car les dates de pose des réseaux ont été intégrées dans le SIG et la connaissance des caractéristiques et dates de pose de chaque compteur, a également progressé.

au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

En 2018, 423 fuites sur branchements et canalisations ont été réparées sur le

territoire ; ce chiffre est à la baisse par rapport à 2017 (448 fuites).



- **Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux**

Sur le territoire de l'agglomération, la régie ou les délégataires ont réalisé :

- ✓ 1669 branchements neufs ou renouvelés.
- ✓ 9 218 poses de compteurs neufs.

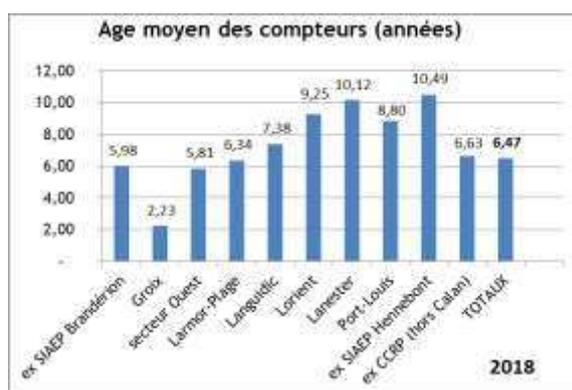
Les travaux de renouvellements ou extensions de réseaux réalisés par la régie ou confiés à des entreprises sont décrits au paragraphe 5.

- **Entretien du parc de compteurs**

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2018, le parc des compteurs est de **105 707** unités. L'âge moyen du parc de compteurs est de **6,47 ans**.

L'âge moyen des compteurs par commune (ou groupements de communes) est présenté ci-dessous :



En 2018, au total, **9 218 compteurs** ont été posés ou remplacés, dont **4 454** par la régie sur le secteur de Lorient, Lanester, Port-Louis et Groix. Sur Groix ainsi que sur les immeubles collectifs de Lorient et de Lanester, c'est une technologie de compteurs radio-relevés qui a été développée.

- **Défense incendie**

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. A la demande des communes (établissement de conventions), l'exploitant des réseaux d'eau potable (régie ou prestataire) réalise toute opération de maintenance, contrôle de débit-pression, installation d'équipements neufs ou remise en état ou renouvellement d'équipements existants. Ces interventions sont facturées aux communes. Un décret paru le 27 février 2015 assouplit les règles de la protection incendie extérieure en fonction du risque encouru. Règlementairement, des communes doivent prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre les Incendies. Le site internet du SDIS 56 en expose les modalités.

- **Bornes de puisage**

Lorient Agglomération dispose d'un parc de **14 bornes de puisage** réparties sur le territoire de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent, à l'aide de cartes gratuites ou prépayées et sont à la disposition des entreprises et collectivités. Leur maintenance est assurée par l'exploitant concerné.

Les bornes sont implantées à :

- ✓ Ploemeur, face à la prison
- ✓ Languidic, place du Bouilleur de Crue
- ✓ Hennebont, face à la gare
- ✓ Inzinzac-Lochrist, Rue Allende, face aux services techniques
- ✓ Riantec, Villemarion
- ✓ Caudan, zone d'activités de Lann Gazec,
- ✓ Larmor-Plage, Giratoire de Kergalan et rue du vieux moulin
- ✓ Lanester, zone de Kerpont
- ✓ Inguiniel, rue de l'Eglise
- ✓ Bubry, rue Sainte-Hélène,
- ✓ Lanvaudan, rue de la Gare
- ✓ Plouay, rue Hélène Le Chaton
- ✓ Quistinic, rue de la résistance.

Le marché d'exploitation du service eau potable du secteur ouest intègre la mise en place de 4 nouvelles bornes de puisage : des emplacements ont été retenus sur les communes de Cléguer et Guidel après concertation avec les communes. Par ailleurs, la pose de 2 bornes de puisage est en projet sur Lorient.

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Le nombre d'interventions non programmées a été de **141**, ce qui établit la valeur de l'indicateur à **1,35** (chiffre en baisse par rapport à 2017).

### 3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

L'eau produite par Lorient Agglomération subit de nombreuses analyses depuis son stade d'eau brute jusqu'au robinet des abonnés.

Les analyses pratiquées en sortie d'usine et sur les réseaux de distribution sont réalisées par des laboratoires agréés mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire réglementaire et par les laboratoires des exploitants au titre de l'autocontrôle.

La conformité des analyses réalisées sur l'eau distribuée est étudiée au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007 qui distingue deux niveaux de conformité :

- ✓ Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 29 paramètres chimiques dont les nitrates, pesticides, plomb, cuivre....par exemple) ;
- ✓ Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité...).

Les résultats sont consignés dans les rapports de l'ARS joints en annexe 1 du présent rapport.

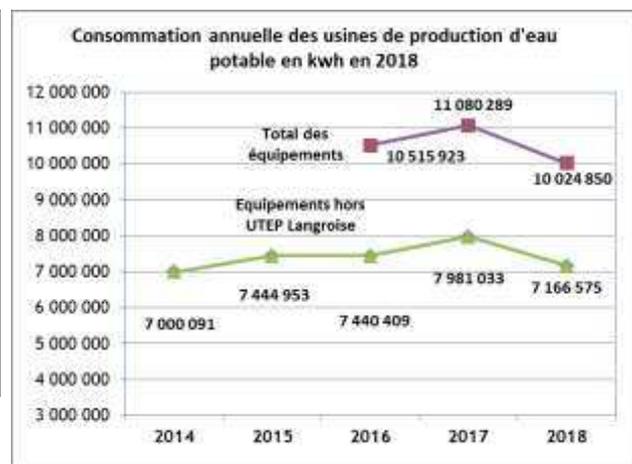
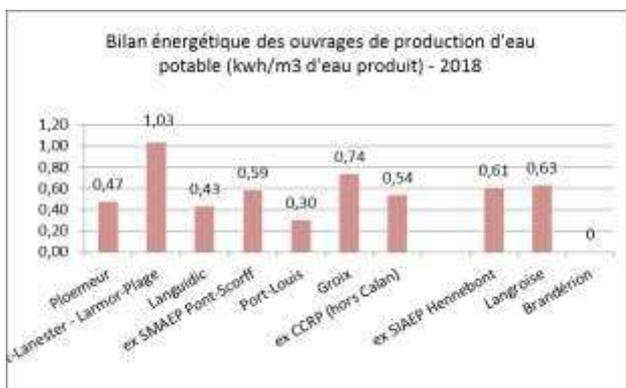
#### Indicateurs P101.1 et P102.1

*Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie (données ARS sur les sorties usine et réseaux de distribution)*

	2017	2018
Nombre d'analyse microbiologiques sur les 25 communes	443	419
Nombre d'analyse microbiologiques conformes	442	419
Conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1)	99,77%	100,00%
Nombre d'analyse Physico-chimiques sur les 25 communes	430	443
Nombre d'analyse Physico-chimiques conformes	428	443
Conformité vis-à-vis des paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,53%	100,00%

### 4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE

En 2018, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation de 10,025 MWh. Cette consommation, en baisse de -9,53% par rapport à 2017, s'explique par la diminution l'augmentation des volumes produits (-3,0%) et par le renouvellement des pompes d'eaux brutes et d'eaux traitées de l'usine de Coët er Ver par des pompes moins consommatrices en énergie.



## 5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE

### 5.1 Etudes réalisées en 2018

- **Forages de Guidel**

Poursuite des études engagées par l'ex-SMAEP de la Région de Pont-Scorff pour mettre en service les forages de Saint Mathieu ; afin de mener une enquête publique unique et conjointe « code de la santé » et « code de l'environnement », une enquête parcellaire doit être jointe au dossier ; le dossier « code de l'environnement » doit être repris selon un nouveau format en vue d'être redéposé en 2019. Par ailleurs, les études d'AVP de la future unité de traitement de ces eaux ont été conduites à partir de l'hypothèse d'une implantation dans le secteur de Kergroise à proximité de la déchetterie actuelle.

- **Ressources en eau Groix**

Le dossier de régularisation administrative des ouvrages d'eau à Groix au titre du code de la santé publique a été déposé aux services préfectoraux, dans le but de mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de la nappe d'eau et de protéger cette dernière. Désigné par l'ARS, l'hydrogéologue agréé a établi en octobre 2018, un projet de périmètre de protection pour chacun des captages d'eau. Ces éléments ont été transmis aux services préfectoraux.

- **Renouvellement des dossiers d'autorisation de prélèvement d'eau brute dans le Blavet des usines de Coët er Ver et Langroise.**

### 5.2 Travaux réalisés en 2018

Les travaux suivants sur ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- **Réhabilitation des groupes de pompage d'eau brute et d'eau traitée de l'usine de production d'eau potable de Coët Er Ver à Hennebont et des groupes de pompage d'eau brute de la station de Kereven à Pont-Scorff ; cette opération a consisté à repenser chaque installation de pompage afin d'optimiser la consommation énergétique, d'améliorer l'exploitation et de conserver la pleine capacité de fonctionnement ;**



*Pompes d'eaux traitées à Coët er Ver*

- **Reprise des travaux d'étanchéité du dôme du réservoir des 4 chemins à Larmor-Plage ;**
- **Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix et attribution des marchés de travaux (usine 2 861 098,50 €HT attribué à OTV/CNR Construction et réseaux 435 835 €HT attribué à SPAC).**
- **Travaux sur des réseaux d'eau et branchements :**  
En 2018, **16 214 mètres linéaires** de réseau d'eau ont été renouvelés ou renforcés, ce qui correspond à **0,69 %** du linéaire total du réseau pour l'année (indicateur P107.2, Taux

moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la période 2014-2018 établi à 0,83%).

Les extensions de réseau ont par ailleurs représenté un linéaire de 895 ml (incluant l'extension pour alimenter le village de Kerhiec à Lanvaudan, jusque-là non raccordé au réseau d'eau potable ainsi que les extension de St Maudé à Ploemeur, de la rue des ajoncs à Inguiniel et de Kerouhant Braz à Languidic).

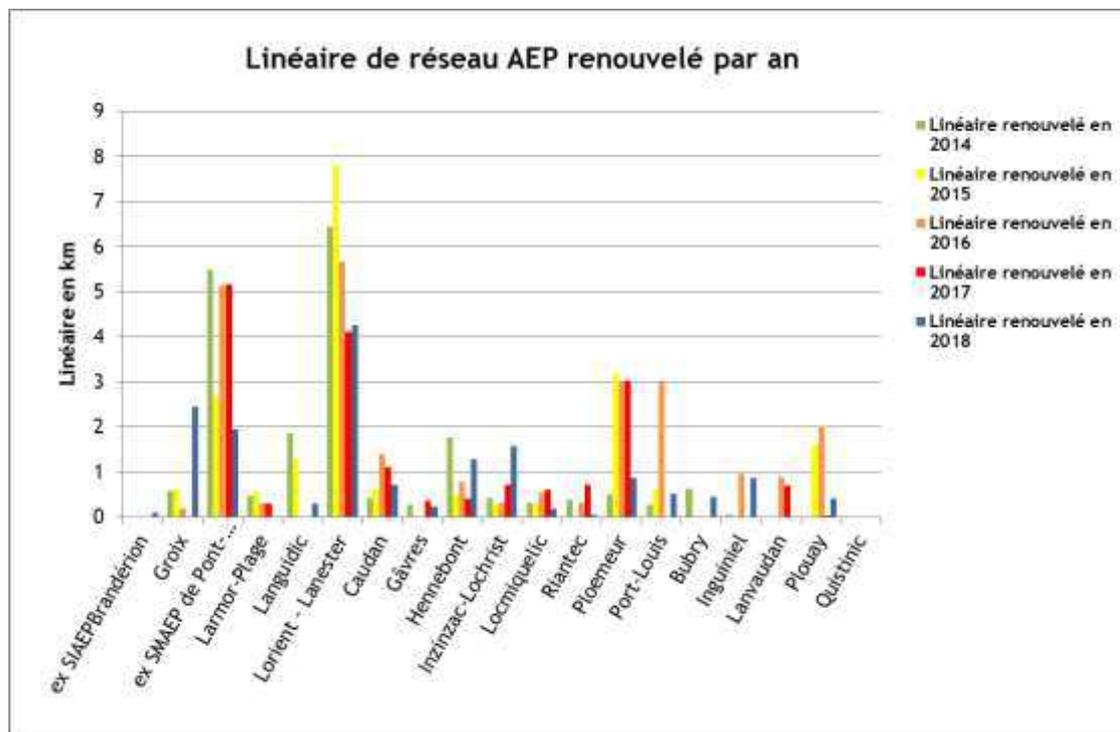
**Rénovations de réseaux sous traitées à des entreprises sur environ 11 978 ml :**

rues Le Bail et des châtaigniers à Caudan, les rues Picasso, Flaubert et Rousseau à Hennebont, ainsi que le secteur de Ty Mor et du Braigno, Rue des Mandarins et de Kerhouët à Manéredo à Inguiniel, impasse Julien Legrand, Rue Herrio et route de Plouay à Inzinzac-Lochrist, rue du moulin à Languidic, rues Léon Blum à Locmiquélic, chemin de la Colline Ste Anne à Cléguer, les secteurs de Kerbigot et la rue des prêtres à Guidel, rue Carnel à Lorient, les secteurs de Kerlir, Lomener, Kerjoël à Ploemeur, rues de Lann Justice, Hélène Le Chaton et rue des châtaigniers à Plouay.

**Travaux confiés à la régie - pose de canalisations, tubage et reprise de branchements- sur un total de 4236 ml :**

3318 ml ont été renouvelés à Lorient, 406 ml à Lanester et 512 ml à Port Louis en 2018.

Principaux travaux réalisés par les agents de la régie eau potable portant sur la pose de canalisations ou leur tubage et la reprise de branchements : à Lorient, Avenue de la Marne, Rue de Carnel, rue de Kerguestenen, rue Schoelcher, rue du Commandant Cassard, Rue de St Maudé, Rue Joseph Henaff, rue de Kerlir, rue du Commandant Marchand, rue Trentinian, rue Soubirou, Rue du 62ème RI ; à Lanester, Avenue Jean Jaurès ; à Port Louis, rue du Mezat.



# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

## 1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE

### 1.1 CHIFFRES CLES

**1297,93 km de réseaux** (refoulement et gravitaire hors branchements)

**28 stations d'épurations** dont 22 exploitées en régie

**343 postes de relevage** dont 268 exploités en régie

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B): **42,73/120**

**86 683 branchements** au service assainissement

### 1.2 PATRIMOINE ASSOCIE ET POPULATION DESSERVIE

#### Stations d'épuration et postes de relevage

La capacité épuratoire totale des stations approche les 382 940 EH. Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement atteint 343 unités. 268 sont exploités en régie, de même que 22 stations d'épuration.

Le patrimoine exploité en régie augmente du fait de la reprise en régie de l'assainissement de l'île de Groix à compter du 1/01/18 et suite au passage à Brandérion d'un poste de relevage du domaine privé vers le domaine public de Lorient Agglomération.

La capacité épuratoire globale progresse avec l'extension des capacités de traitement de la station d'épuration de GUIDEL de 12 700 à 18 000 EH.

COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	NOMBRE POSTES
BRANDERION (1)	1 200	FILTRE PLANTE	4
BUBRY	1 500	LIT BACTERIEN	3
	700	LAGUNE	
CALAN	raccordée sur step de PLOUAY		4
CAUDAN	5 400	BOUE ACTIVEE	10
CLEGUER	1 970	BOUE ACTIVEE	6
GAVRES	3 320	LAGUNE	3
GESTEL	raccordée sur STEP QUEVEN		3
GROIX	4 000	BOUE ACTIVEE	24
	2 000	BOUE ACTIVEE	
	500	LAGUNE	
	300	LAGUNE	
GUIDEL (1)	18 000	BOUE ACTIVEE	39
	300	FILTRE PLANTE	
	120	FILTRE SABLE	
HENNEBONT (1)	26 000	BOUE ACTIVEE	29
INGUINEL	1 000	LIT BACTERIEN	3
INZINZAC-LOCHRIST (1)	raccordée sur STEP BECQUERIE à Hennebont		5
	700	FILTRE PLANTE	
LANESTER	55 000	BOUE ACTIVEE	25
LANGUIDIC (1)	6 000	BOUE ACTIVEE	3
	230	LAGUNE	
LANVAUDAN	500	LAGUNE	0
LARMOR PLAGÉ (1)	raccordée sur STEP de LORIENT		22
LOCMIQUELIC	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		7
LORIENT	160 000	BOUE ACTIVEE	36
PLOEMEUR (2)	28 000	BOUE ACTIVEE	64
PLOUAY	12 300	BOUE ACTIVEE	3
PONT-SCORFF (1)	5 400	BOUE ACTIVEE	8
PORT-LOUIS	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		7
QUEVEN	30 000	BOUE ACTIVEE	17
QUISTINIC	500	FILTRE SABLE	0
RIANTEC KERVENIC	18 000	BOUE ACTIVEE	18
<b>TOTAL</b>	<b>382 940</b>		<b>343</b>

(1) y compris 1 poste de refoulement privé

(2) y compris 3 postes de refoulement privés

Lin

#### Linéaires des réseaux de collecte

Les réseaux sont de type séparatif.  
 Le linéaire total est de **1297,93 km**.  
 Il se décompose comme suit :



## Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R 2224-6 et R 2224-10 à 17 du C.G.C.T. au regard de l'application de la DERU (P203.3)

Tous les systèmes de collecte concernant des stations de capacité de plus de 2000 EH sont déclarés conformes par les services de l'état.

## Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service. Un seul dossier de demande d'indemnité a été transmis à Lorient Agglomération concernant des débordements d'effluents ; le taux de débordement est donc extrêmement faible pour 1000 abonnés.

	2016	2017	2018
nombre de demandes d'indemnités déposées	8	0	1
nombre d'usagers du service	87 853	88 036	88379
taux de débordement d'effluent	0,09	0,00	0,01

## Nombre de "points noirs" (P252.2)

Le "point noir" se définit pour tout secteur du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

	2016	2017	2018
Nombre de points noirs du réseau	74	78	75
Linéaire de réseau gravitaire (km)	1088	1115	1118
Taux de points noirs pour 100 km de réseaux gravitaires	6,80	7,00	6,71

La majorité des points noirs sont localisés sur Lorient (36) puis Ploemeur (12), Lanester (6) et Hennebont (5).

## Interventions diverses sur réseaux

L'exploitation des réseaux consiste en :

- l'hydrocurage curatif et préventif des collecteurs et des ouvrages divers,
- les petites réparations sur réseau,
- l'étude et le suivi de réalisation des branchements.

Les interventions réalisées par la régie ou ses prestataires sont les suivantes :

- ✓ 148 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (+29,7 % par rapport à 2017) ;
- ✓ 1017 interventions curatives, dont 534 réalisées par la régie, ont eu lieu sur les réseaux et ouvrages du territoire ;
- ✓ 100 km de réseau gravitaire ont été curés sur le territoire soit 9 % du réseau gravitaire (hors ITV) ; ces chiffres sont en légère augmentation du fait des prestataires ; 17.3 km ont fait l'objet d'une inspection télévisée (soit 1.55 % du linéaire de réseau gravitaire).
- ✓ 232 tampons ont été remplacés pour 102 réparations.

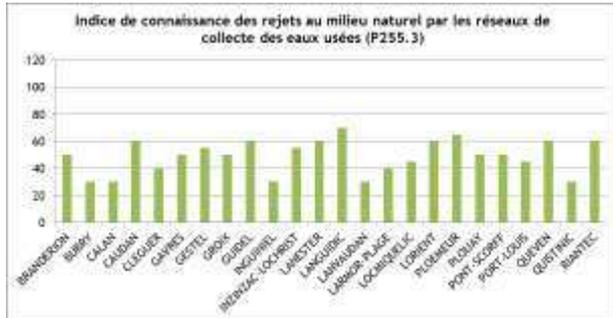
	2017	2018	évolution N/N-1
Réparation sur branchements	27	26	-4%
Réparation sur réseau	6	18	200%
Réalisation branchement	192	148	-23%
Interventions curatives diverses réseau / ouvrages	1085	1017	-6%
Interventions préventives réseau en km	80	100	26%

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de la collectivité et a continué à être mis à jour en 2016 puis en 2017 car son calcul n'était pas fiabilisé. L'indicateur permettra d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de cette base. Pour 2018, il est de **42,73/120**.

## Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice noté de 0 à 120 est déterminé selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux en relation avec l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.



Il n'est pas possible de définir un indicateur global en l'absence de données sur la pollution collectée sur le secteur concerné.

## Contrôles des raccordements au réseau de collecte

Trois types de contrôles peuvent avoir lieu :

- Contrôles lors des ventes**

Sur demande des propriétaires, notaires ou agences immobilières, un contrôle de branchement est effectué à la charge du demandeur. Suite à ce contrôle, un rapport est transmis au demandeur l'informant de l'état de son branchement. En cas de non-conformité, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés dans un délai maximum de 5 mois, ce délai pouvant être raccourci suivant le type de désordre (pollution par exemple).

- Contrôles des branchements neufs**

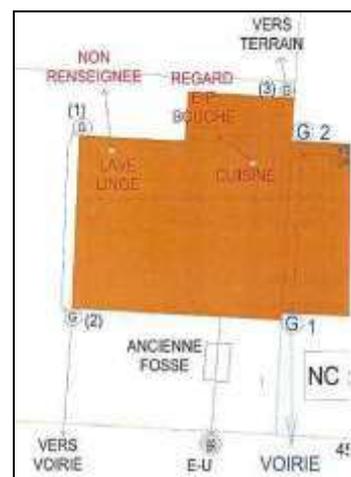
Ce contrôle est obligatoire et gracieux. Le service s'attache à la vérification de la partie privée du branchement, au moment de travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif. Il peut s'agir d'un raccordement suite à une extension de réseau d'assainissement ou du raccordement d'une habitation neuve.

- Contrôles systématiques/Enquêtes**

Des campagnes de contrôles peuvent être programmées suite à des constats de pollution sur certains secteurs ou avant l'engagement de travaux sur les réseaux ou suite à des études ou des constats d'intrusion d'eaux parasites. Des avis de passage sont transmis aux propriétaires concernés. Suite au contrôle, le rapport transmis indique, le cas échéant, les travaux à réaliser.



Les contrôles réalisés par la régie ou ses prestataires sont relativement stables (2196 pour 2288 en 2017). Si les contrôles pour vente progressent de 4% (1954 pour 1879) la baisse est sensible en % pour le neuf (-37.5 % passant de 112 à 70) et les enquêtes (-42 % passant de 297 à 172). En complément de ces contrôles, des recherches à la fumée permettent également de détecter les mauvais raccordements (EP vers EU).



Exemple de schéma descriptif sommaire du dispositif d'assainissement établi lors d'un contrôle de raccordement.

### 3. TRAITEMENT DES EAUX USEES

#### Fonctionnement des stations d'épuration

Les éléments marquants de l'année 2018 concernant le fonctionnement des stations d'épuration sont les suivants :

- La problématique majeure des stations reste les volumes d'eaux parasites qui y arrivent lors des périodes de nappes hautes couplées aux pluies. Il n'est pas rare de voir les volumes mesurés en entrée de station multipliés par 5, voire plus, en fonction des périodes.
- Globalement, les résultats sur les paramètres habituels de définition de la pollution, respectent les normes de rejet imposées.
- Aucun incident majeur n'est à déplorer en 2018. On soulignera la mise en service de la nouvelles station de GUIDEL et le début des travaux sur celle du GRIPP à GROIX ;



Station d'épuration de Guidel

En 2018, une soixantaine de réparations d'envergure a été réalisée par les équipes ou les prestataires, en plus des travaux de gros entretiens sur certains process ou bâtiments comme le renouvellement des portes sectionnelles des bâtiments techniques de la STEP de LORIENT.

25 pompes ont été renouvelées ainsi que 5 motoréducteurs d'équipements divers. Sur la partie électrique, on note également le remplacement et la pose de nouveaux transmetteurs d'alarmes afin de compléter le parc de surveillance à distance des postes de refoulement. La pose d'équipements de mesure de type débitmètres s'est également poursuivie en 2018 afin de répondre aux exigences de la réglementation.

Trois stations d'épuration ont vu la mise en œuvre de champs de panneaux photovoltaïques. Il s'agit de celle de Lorient, Lanester et Ploemeur.

Ces installations doivent permettre d'assurer la fourniture d'énergie correspondant au besoin du « talon » de consommation.



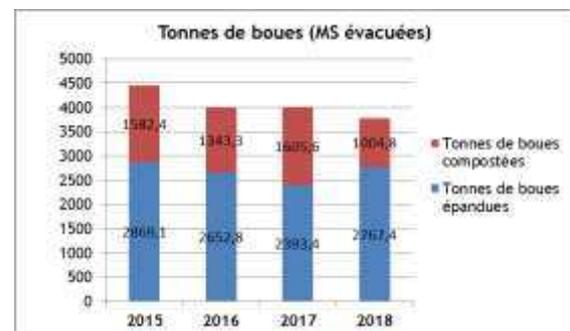
Panneaux photovoltaïques installés à la station d'épuration de Ploemeur

#### Boues

**Quantité de boues produites (D203.0) :** La production totale a été de 3162 TMS (hors stations de Bubry bourg, Inguiniel, Groix pour lesquelles l'information n'est pas disponible).

Les tonnages de MS évacués (incluant la chaux) ont été de 3772 T MS (-5.67 % /2017).

**Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3) :** 100% des boues produites sur les stations d'épuration de l'agglomération ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.



Une partie des boues en provenance de la station de Lorient et la totalité de celles de Riantec sont valorisées par compostage. Elles représentent 42.6 % des tonnages évacués. Le reste est valorisé par épandage agricole.

### Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Le producteur de cet indice est le service Police de l'Eau. L'indicateur ne concerne que les stations de capacités supérieures à 2000 EH.

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**.

### Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral (P254.3) et conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

La performance des installations d'épuration (de capacité supérieure à 2000 EH) est mesurée au travers de deux indices :

- P254.3 : conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU.

Ces indices sont fournis par la DDTM, qui rajoute une conformité locale.

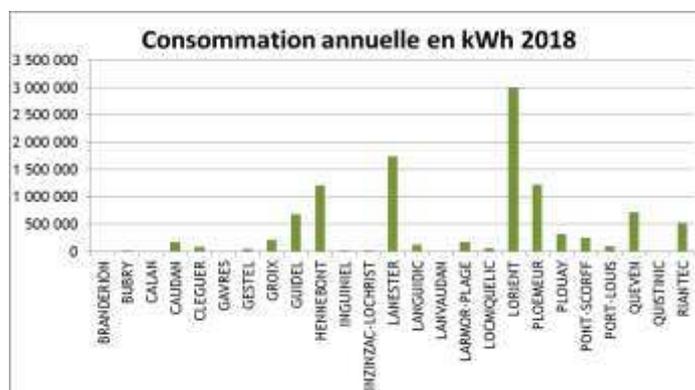
La synthèse de ces trois indices (P204.3, P254.3 et P205.3) est présentée dans le tableau ci-après pour chacune des stations concernées :

STATION D'EPURATION DE	CONFORMITES LOCALES (P254.3)			CONFORMITES NATIONALES		
	EQUIPEMENT	PERFORMANCE	GLOBALE	EQUIPEMENT P204.3	PERFORMANCE P205.3	GLOBALE
CAUDAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GAVRES	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
GROIX LE GRIPP	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
GROIX LOCMARIA	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
GUIDEL KERGROISE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
HENNEBONT BECQUERIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANESTER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANGUIDIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LORIENT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PLOEMEUR	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PLOUAY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONT-SCORFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUEVEN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RIANTEC KERVENIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Les non conformités relevées concernent le traitement du phosphore soit parce que le système ne le permet pas (lagunes de Gâvres), soit parce que les performances de traitement restent insuffisantes (Groix). Pour l'île, les travaux engagés permettront de lever ces non-conformités.

## 4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

En 2018, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de **10,74 MWh**. Cette consommation est en augmentation de + 3,2 % par rapport à 2017.



## 5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

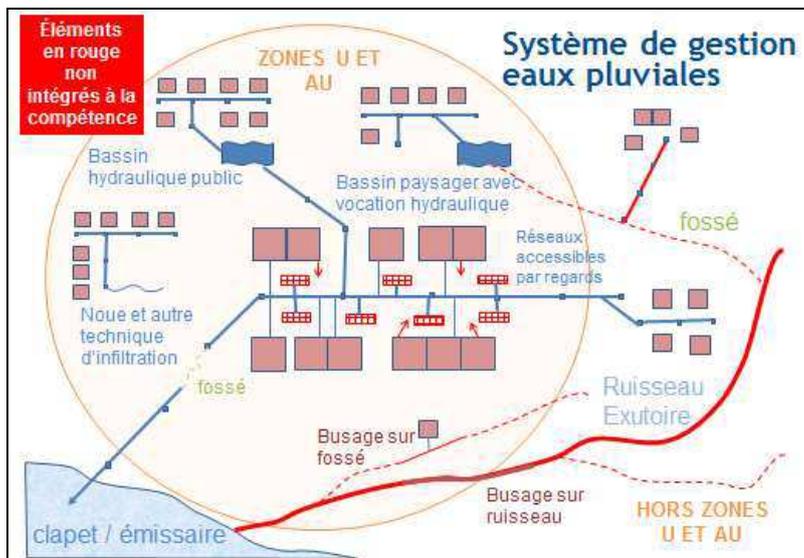
### 5.1 Transfert de la compétence

Des suites des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), ont été engagées en 2017 des études et discussions autour du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au 1er janvier 2018, des communes membres vers l'agglomération, afin de déterminer son périmètre ainsi que ses modalités de mise en œuvre techniques et financières.

Ces travaux ont abouti à une modification des statuts de Lorient Agglomération par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017 et à la définition du périmètre et des modalités d'exercice de la compétence par délibération du **13 février 2018**.

La commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le **14 mars 2018** et ses conclusions ont été transmises aux communes afin que ces dernière délibèrent sur le montant des attributions de compensation associés (AC fonctionnement et investissement) ; le conseil communautaire a pris acte de la transmission des conclusions de la CLECT aux communes par délibération du **17 avril 2018** et a entériné les montants des attributions de compensation lors de sa séance du **26 juin 2018**.

Le périmètre retenu est schématiquement le suivant :



La répartition du patrimoine entre Lorient Agglomération et les communes est également précisée de la façon suivante :

Ouvrages / Interventions	Lorient Agglomération	Communes
Réseaux de collecte accessibles par des regards, branchements et accessoires (tampons, regards de décantation des avaloirs...)	DEA Inclus dans zones U/AU des PLU et réseaux connectés en amont et aval	Commune exclus des zones U/AU des PLU et non connectés à un réseau traversant les zones U/AU
Caniveaux, grilles avaloirs, accodraines et gargouilles		X
Fossés enherbés, busés, à l'exception des fossés < 50 ml, qui feraient la jonction entre 2 tronçons de réseaux visitables en zone U ou AU des PLU		X
Fossés < 50 ml, qui feraient la jonction entre 2 tronçons de réseaux visitables en zone U ou AU des PLU	DEA	
Ruisseaux	DEDD / GEMAPI sur les cours d'eau listés dans les CTMA ou présentant des enjeux DCE	X
Entretien des exutoires des réseaux (fossés/ruisseaux)		X

Ouvrages / Interventions	Lorient Agglomération	Communes
Clapets et émissaires en mer positionnés sur réseaux transférés	DEA	
Vannes ou clapets positionnés sur des fossés ou ruisseaux	DEDD / GEMAPI ouvrages listés par l'étude sur les systèmes d'endiguement en cours de réalisation	X
Suivis milieux, liés à la qualité des eaux de baignade		X
Station de pompage	DEA (zone U et AU)	
Bassins de rétention publics à vocation hydraulique	DEA (zone U et AU) - dans la limite de ce qui relèvera de l'hydraulique	X (aspects éventuellement paysagers)

Ouvrages / Interventions	Lorient Agglomération	Communes
Ouvrages de prétraitement et traitement des eaux pluviales strictes	DEA	Equipements communaux (sanitaires, fosses septiques, bacs à graisse)
Technique de gestion alternative des EP	Avis sur projets DEA / DINP/DEDD Prescriptions dans le cadre des autorisations d'urbanisme sur base zonage EP / conception et suivi travaux	
Réseaux de drainage des cimetières, fontaines, lavoirs		X
Gestion du ruissellement en amont des zones urbanisées		en lien avec DEA si impact sur ouvrages EP transférés
Gestion des pollutions diffuses en milieu urbain	DEDD (GEMAPI)	

Dans le cadre du transfert, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par ses communes membres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La commune reste compétente en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectées à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune des communes. La conclusion de ces conventions a démarré sur le dernier trimestre 2018 et s'est poursuivi en 2019.

Communes	Date délibération du conseil municipal	Date signature de la convention de gestion
Brandérian	15/10/2018	
Bubry	05/10/2018	19/11/2018
Calan	26/10/2018	04/12/2018
Caudan	10/12/2018	
Cléguer	17/12/2018	
Gavres		
Gestel	29/10/2018	30/11/2018
Groix	06/12/2018	
Guidel	04/12/2018	
Hennebont	22/11/2018	
Inguiniel	06/11/2018	15/11/2018
Inzinzac-Lochrist	05/11/2018	
Lanester	08/11/2018	
Languidic	24/09/2018	04/12/2018
Lanvaudan	18/10/2018	
Larmor-Plage	21/11/2018	28/12/2018
Locmiquélic	20/09/2018	24/10/2018
Lorient	18/10/2018	22/11/2018
Ploemeur		
Plouay	18/10/2018	04/12/2018
Pont-Scorff		
Port-Louis		
Quéven	11/10/2018	
Quistinic	31/10/2018	
Riantec	26/11/2018	



*Point sur les délibérations des communes concernant la convention de gestion des eaux pluviales urbaines et des signatures de conventions associées au 31/12/2018.*

Lorient Agglomération reste en charge de la gestion des DT-DICT et des autorisations d'urbanisme, ainsi que de toute opération d'investissement.

## 5.2 Patrimoine du service gestion des eaux pluviales urbaines

Communes	Linéaire de collecteur (mètre)	Nombre de bassins de rétention (unité)	Nombre de poste de relevage (unité)
BRANDÉRIION	3169	1	
BUBRY	7869	0	
CALAN	1824	3	
CAUDAN	16667	4	
CLÉGUER	13530	1	
GÂVRES	5415	1	
GESTEL	7007	2	
GROIX	2000	1	
GUIDEL	30096	18	
HENNEBONT	56609	21	
INGUINIEL	6555	1	
INZINZAC-LOCHRIST	16727	6	1
LANESTER	73233	18	
LANGUIDIC	18804	2	
LANVAUDAN	1391	0	
LARMOR-PLAGE	33981	11	
LOCMIQUÉLIC	18512	0	
LORIENT	152339	29	1
PLOEMEUR	71169	11	
PLOUAY	16722	7	
PONT-SCORFF	11557	7	
PORT-LOUIS	6008	1	
QUÉVEN	40711	15	
QUISTINIC	2840	1	
RIANTEC	18657	5	
<b>TOTAL:</b>	<b>633 392</b>	<b>166</b>	<b>2</b>

Lorient Agglomération, en lien étroit avec les communes engage les opérations d'investissement sur le patrimoine transféré qui comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- 633 392 ml de réseaux,
- 166 ouvrages de rétention,
- 2 postes de relevage.

## 6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP

### 6.1 Etudes réalisées en 2018

- Etude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire (résultats attendus pour fin 2019 début 2020)
- Réalisation des études pour la révision des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Groix, Calan, Quistinic et Ploemeur et des eaux pluviales de Lanvaudan et Inguiniel. Approbation des révisions de zonage de Pont-Scorff et Brandérion.



Travaux sur le poste de relevage de Melezeven à Guidel

### 6.2 Travaux réalisés en 2018

Poursuite et achèvement en septembre 2018 des travaux d'extension de la station d'épuration de Guidel de façon à porter la capacité de traitement de 12700 EH à 18000EH.

Réhabilitation de postes de refoulement ou de relevage EU :

Postes de refoulement du Stole, Keryan et Caudric à Ploemeur, de Melezeven à Guidel.



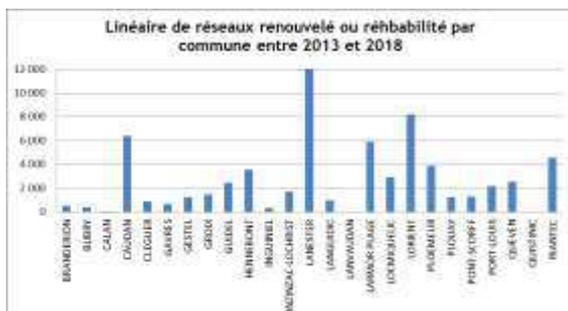
Travaux sur le poste de relevage de Caudric à Ploemeur

## Renouvellement et extensions de réseaux Eaux Usées :

Place de la mairie à Brandérion, rue de Kerhélène (extension) à Bubry, rues Landais, Le Bail, chataigniers et Montagne du Salut à Caudan, rue Camille Porsche à Groix, rue des Mouettes à Gâvres, rues Joffre, de la Résistance et du Puits Ferré à Hennebont, rue Julien Legrand à Inzinzac-Lochrist, rues Trudaine, Chappe et Lavoisier, Marat, Ferrer, Parc des Expositions à Lanester, rues Guiheneuc et Crozet à Port-Louis, Rue de Laubrière et Croizetièrre à Riantec, Rue des Prêtres à Guidel, Avenue Jules Le Guen à Larmor-Plage, Kerjoël à Ploemeur, Rues Carnel et Dunant à Lorient, Place de la Maison de Princes à Pont-Scorff, Kernivinen (extension) et Rue Hélène Le Chaton à Plouay.

Au total en 2018, **4235,83 ml de réseaux de collecte** ont été réhabilités et **4238 ml** ont été **renouvelés** (soit 0.65% du linéaire total - **8 474 ml**).

**585 ml** ont été également créés à l'occasion de différentes extensions de réseau.



Travaux rue Jules le Guen à Larmor-Plage



Travaux EP à St Yves (Bubry)

## Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Cet indicateur correspond au taux de linéaire renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité hors branchements, sur les cinq dernières années par rapport au linéaire total du réseau de collecte (hors branchement).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,84%** sur la période **2013-2018**.

## Travaux sur réseaux et ouvrages eaux pluviales urbaines

Renouvellement de **4013,5 ml** de réseau et extension de **1725 ml**

Renouvellement : Centre bourg (tranche 1) de Brandérion, St Yves (tranche ferme) à Bubry, Secteur Martenot à Caudan, rues de la Résistance, Joffre et Puits Ferré à Hennebont, Rue Ferry à Lanester, Place de la mairie et impasse du Presbytère à Riantec, route de Gestel à Guidel, Avenue Jules Le Guen à Larmor Plage, rue de Kerjulaude, Quai de Rohan, avenue de la Marne à Lorient, Rues Hélène Le Chaton et secteur de Kerspern à Plouay,

Extensions : à Groix dans le cadre du programme de voirie de la commune, à Caudan rue JA Gabriel, à Hennebont giratoire Allende, à Guidel rue de Prêtres.

Création d'un bassin de rétention de Kerlébert à Quéven.



Création d'un bassin de rétention à Kerlébert - Quéven

Plusieurs projets sont à l'étude : Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans l'ancien étang de Kergoff à Caudan, aménagement du vallon de la Villeneuve le Bourg à Guidel.

## 7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 7.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- ✓ Les missions du service public de l'assainissement non collectif sont régies par différents textes :

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : arrêté du 7 septembre 2009 modifié l'arrêté du 7 mars 2012 (prescriptions techniques en ANC) et arrêté du 27 avril 2012 (modalités de la mission de contrôle).

- ✓ Définition de l'assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

### 7.2 POPULATION DESSERVIE

Le nombre de filières enregistrées au SPANC en 2018 était de **10906** contre **10926** en 2017.

Comme annoncé les années passées, le nettoyage des données s'est poursuivi au fur et à mesure des contrôles de fonctionnement.

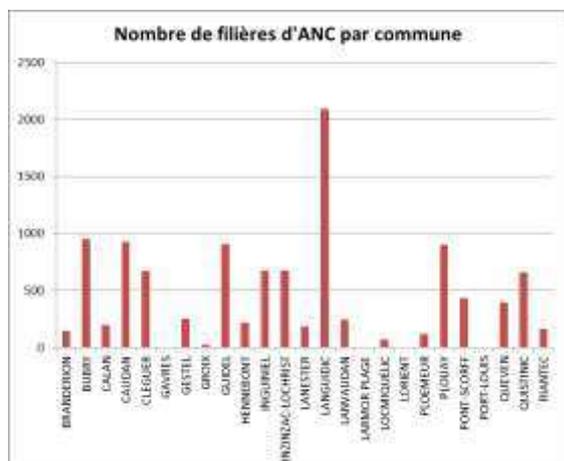
Il est considéré comme terminé à ce jour.

86 filières restent totalement inconnues du fait de l'obstruction des propriétaires.

#### Evaluation du nombre d'habitants desservis (D301.0)

L'estimation est basée sur le nombre de filières d'ANC recensées (contrôlées ou non) multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE par commune. Certaines filières peuvent concerner des résidences secondaires.

La population concernée par le SPANC est estimée à **26 413** habitants.



### 7.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0)

Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Après pondération de ces indices par la population desservie par le service de chacune des communes, l'indice de mise en œuvre globale de l'ANC est de **120,0/140**.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-contre. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

#### A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

#### B - Éléments facultatifs du SPANC

	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0

### 7.4 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau. D'une manière générale, il est estimé entre 20 et 30% le nombre de filières conformes à la réglementation actuelle.

QUALITE DES FILIERES								
Communes	NA	A-	A	BF	IND	NC	N	TOTAL installations
BRANDERION	31	48	34	18	0	0	21	152
BUBRY	302	263	134	97	2	21	135	954
CALAN	12	76	35	11	0	1	62	197
CAUDAN	161	248	190	181	9	13	127	929
CLEGUER	77	117	194	177	18	2	76	661
GAVRES	0	0	0	0	0	0	0	0
GESTEL	13	25	74	87	11	0	42	252
GROIX	6	9	8	1	1	0	2	27
GUIDEL	97	198	202	217	23	11	158	906
HENNEBONT	37	26	53	73	7	3	19	218
INGUINIEL	222	165	88	106	2	2	96	681
INZINZAC-LOCHRIST	135	145	120	144	12	7	113	676
LANESTER	19	26	63	35	1	1	40	185
LANGUIDIC	281	440	533	466	80	5	299	2104
LANVAUDAN	22	81	67	14	9	0	55	248
LARMOR PLAGE	1	0	0	0	0	0	0	1
LOCMIQUELIC	24	14	13	7	1	3	1	63
LORIENT	4	1	0	0	0	0	0	5
PLOEMEUR	35	17	17	15	5	1	33	123
PLOUAY	167	310	181	123	9	5	118	913
PONT-SCORFF	56	50	108	119	11	2	91	437
PORT-LOUIS	3	1	0	0	0	0	0	4
QUEVEN	78	80	87	85	2	6	42	380
QUISTINIC	179	206	84	80	7	2	81	639
RIANTEC	33	51	22	27	0	1	17	151
<b>TOTAL</b>	<b>1995</b>	<b>2597</b>	<b>2307</b>	<b>2083</b>	<b>210</b>	<b>86</b>	<b>1628</b>	<b>10906</b>

NA : Non Acceptable

A- : Installation insuffisante, ou fonctionnement aléatoire, mais pollution non démontrée

A : Acceptable mais réservé quant au fonctionnement dans le temps

BF : Bon Fonctionnement

IND : installation indéterminée (ouvrages inaccessibles, nécessité de vérifications complémentaires)

NC : installation non contrôlée (absent lors du rendez-vous, refus, etc...)

N : installations neuves

## Taux de conformité des dispositifs d'ANC (P301.3)

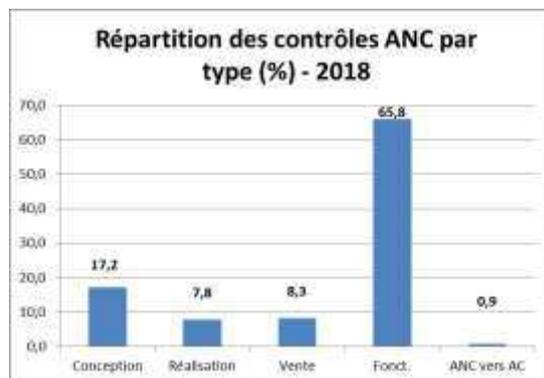
Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service est de 10 820 en 2018. **57,6 %** des filières sont conformes.

### 7.5 CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE

Les différents contrôles réalisés par le SPANC, réglementaires, sont les suivants :

- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle à l'occasion de ventes immobilières.
- Contrôle passage ANC vers AC

Au total, 2418 contrôles qui ont été réalisés par le SPANC (+14.7 %) sur l'année 2018.



	2017	2018	Evolution
Contrôles de conception	426	417	-2,1%
dont CU	59	73	23,7%
dont PC	131	117	-10,7%
dont DP	65	59	-9,2%
dont PA	4	1	-75,0%
dont réhabilitation	167	13	-92,2%
Contrôles de réalisation	164	188	14,6%
Contrôles de fonctionnement	1258	1592	26,6%
Contrôles ventes immobilières	247	200	-19,0%
Contrôles lors d'un passage de l'ANC à l'AC	13	21	61,5%
<b>TOTAL</b>	<b>2108</b>	<b>2418</b>	<b>14,7%</b>

### 7.6 PROGRAMME DE REHABILITATIONS GROUPEES DE FILIERES ANC

#### PRINCIPE

Lorient Agglomération mène des programmes de réhabilitations groupées de filières d'ANC qui permettent aux particuliers, volontaires, de bénéficier de conditions techniques et financières intéressantes pour procéder à des travaux sur leurs installations.

En déléguant la maîtrise d'ouvrage à Lorient Agglomération, les particuliers bénéficient d'aides de l'Agence de l'Eau pour les études et travaux associés à la réhabilitation de la filière d'ANC ; leurs démarches sont facilitées car l'Etablissement se charge de retenir un bureau d'études et une entreprise de travaux, dont l'expertise est reconnue ; en outre, ils peuvent bénéficier de tarifs plus attractifs du fait de l'opération groupée.

Lorient Agglomération a souhaité mettre en œuvre en 2017 un nouveau programme de réhabilitations groupées sur son territoire ; toutefois, en fin d'année 2017, les incertitudes pesant sur le financement de ces dispositifs par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a interrompu le lancement de cette opération.

En 2018, l'Agence a accepté d'accompagner une dernière fois les collectivités tout en limitant le nombre de filières à réhabiliter. Pour Lorient Agglomération, c'est seulement 64 installations qui ont pu être inscrites dans ce 4<sup>ème</sup> programme de réhabilitation. 2 chantiers ont été engagés en fin d'année 2018. 2019 devrait voir une grande partie des 62 autres menés à bien.

# RELATION A L'USAGER

## 1. CHIFFRES CLES

Nombre d'abonnés au service eau potable : **103 816** abonnés  
 Nombre d'abonnés au service assainissement collectif : **86 683** branchements  
 Nombre d'abonnés au SPANC : **10 906**  
 Volumes d'eau facturés aux usagers : **9 927 963 m<sup>3</sup>** (soit 0,8% par rapport à 2017)  
 Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif : **7 496 220 m<sup>3</sup>** (soit +2,18 % par rapport à 2017).

## 2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Suite au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », un règlement de service propre à cette compétence a été approuvé le 16 octobre 2018 par le conseil communautaire. Aucune modification n'est intervenue sur les autres règlements de service en vigueur.

## 3. SATISFACTION DES USAGERS

### Numéro vert

Depuis janvier 2012, il a été mis en place un numéro vert à destination des usagers de Lorient Agglomération.

En 2018, l'activité du secteur de l'accueil, continue de progresser sur l'accueil téléphonique (+ 8,70%, en moyenne 323 communications traitées/semaine). Si les déplacements physiques sont désormais stabilisés à environ 6 800 personnes reçues par an, quand on examine les données des trois dernières années, le traitement des mises à jour de données clientèle reçues par courriel connaît une évolution exponentielle sans préjugé des demandes reçues par courrier.

### Taux de réclamations (P155.1 et P258.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Lorient

Agglomération et ses prestataires ou délégataires.

### Indicateurs Taux de réclamations eau potable (P155.1) et assainissement (P258.1)

	nombre de réclamations	nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
EAU	230	103816	2,22
ASSAINISSEMENT	107	86683	1,23
TOTAL	337		

Ces indicateurs expriment le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau ou le service d'assainissement, rapporté à 1000 abonnés.

### Indicateur D151.0 et P152.1 Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) pour les nouveaux abonnés est fixé à 48h au maximum. Il est respecté à 100% sur les secteurs exploités par la régie, STGS et VEOLIA, et à plus de 96,7% sur le secteur SAUR. Globalement de taux de respect des engagements est de **99,25%**.

## 4. FACTURATION DES SERVICES

### 4.1 QUELQUES CHIFFRES

Emission de **70 829 factures de consommation d'eau et d'assainissement** par la régie (communes de Lorient Lanester Groix et Port-Louis)

Taux d'abonnés mensualisés (régie) : **21,80 % (+12.42% par rapport à 2017)**

Nombre de **demandes de dégrèvement** pour fuite d'eau après compteur examinées : **193**

Emission de **7458 factures de prestations de travaux ou de prestations en ANC ou AC** soit + 55,31% par rapport à 2017 (4802 factures)

### 4.2 FACTURATION EAU POTABLE

#### Structuration tarifaire de l'eau potable

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- La redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'eau à hauteur de 0,30€/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux réduit de 5,5%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 19 décembre 2017.

Le calcul du montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissement retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs pratiqués par la Régie de l'eau (travaux et prestations) est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions. Ces tarifs sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2018 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2017.

## Volumes d'eau potable consommés

volumes vendus (m3)	2017	2018	Evolution
ex SIAEP Brandérion	51 516	59 156	14,8%
Groix	147 508	133 633	-9,4%
Secteur ouest	2 339 335	2 516 791	7,6%
Larmor-Plage	396 067	415 703	5,0%
Languidic	565 803	565 101	-0,1%
Lorient			
Lanester	4 278 385	4 181 399	-2,3%
Port-Louis			
ex SIAEP Hennebont	1 563 346	1 542 427	-1,3%
ex CCRP (hors Calan)	504 084	513 753	1,9%
TOTAL	9 846 044	9 927 963	0,8%

## Indicateur D102 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2018)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production - distribution) ainsi que la redevance pollution de l'agence de l'eau, et la TVA.



## 4.3 FACTURATION ASSAINISSEMENT

### Structuration tarifaire de l'assainissement collectif et coût du service

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'entretien du branchement. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation, la redevance assainissement. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire ;
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'assainissement à hauteur de 0,18 €/m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux de 10%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 19 décembre 2017.

Le montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissement retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs pratiqués par la Régie (travaux et prestations) sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2018 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2017.

## Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD)

COMMUNES	2018 redevance assainissement collectif (m3)
BRANDERION	35 140
BUBRY	27 492
CALAN	22 067
CAUDAN SAUR	170 655
CAUDAN régie	124 349
CLEGUER	54 434
GAVRES	38 654
GESTEL	66 555
GROIX	115 333
GUIDEL	427 572
HENNEBONT	587 677
INGUINIEL	25 109
INZINZAC-LOCHRIST	146 753
LANESTER	809 802
LANGUIDIC SAUR	3 793
LANGUIDIC STGS	105 631
LANVAUDAN	8 797
LARMOR PLAGE	402 432
LOCMIQUELIC	136 540
LORIENT	2 487 767
PLOEMEUR	868 444
PLOUAY	142 297
PONT-SCORFF	90 610
PORT-LOUIS	114 167
QUEVEN	289 428
QUISTINIC	10 015
RIANTEC SAUR	178 577
RIANTEC régie	6 130
<b>TOTAL</b>	<b>7 496 220</b>

## Structuration tarifaire de l'assainissement non collectif et coût du service

### La redevance annuelle

Prestation	Prix €HT 2017	Prix €HT 2018	Evolution
Redevance de bon fonctionnement	92,72	94,57	2%

Pour une installation de taille supérieure à de 20 Equivalents Habitants (EH) (campings, restaurants, etc...) ou pour les groupes de logements au-delà de 6, la grille tarifaire de la redevance annuelle a été modifiée afin de tenir compte de la complexité des contrôles réalisés selon la taille des installations :

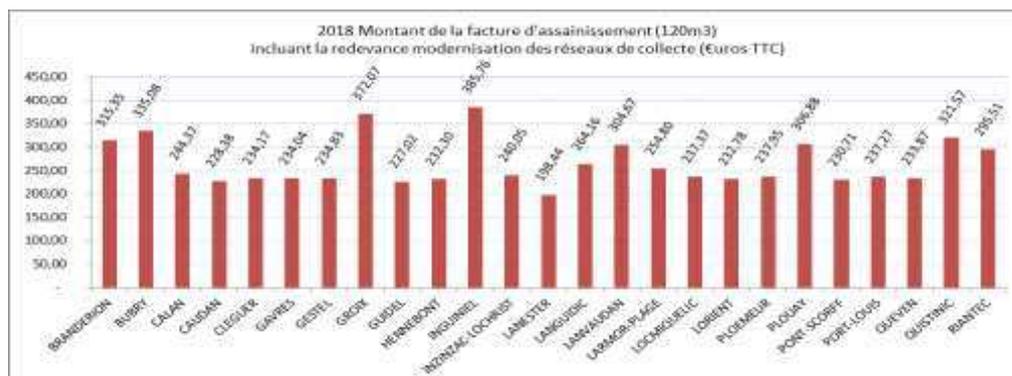
Prestation	Prix €HT 2017	Prix €HT 2018	Evolution
De 20 à 100 EH	120	122,40	2%
De 100 à 200 EH	150	153	2%
Supérieur à 200EH	500	204	2%

### Les autres tarifs

	Prix €HT 2017	Prix €HT 2018	Evolution
Contrôle de conception -forfait	101,01	103,03	2%
Contrôle de réalisation installation unique	110,30	112,51	2%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (< 20EH)	165,47	168,78	2%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (>20EH)	530,65	541,26	2%

## Indicateur D204.0 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2018)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau, et la TVA.



## 4.4 SUIVI DES IMPAYES

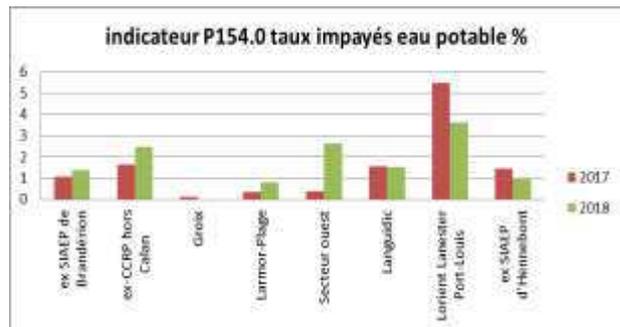
Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

### Secteur de la régie (Lorient-Lanester-Groix et Port-Louis)

463 dossiers du Fonds Solidarité Energie ont été instruits pour la somme de 44 862,42 € sur les 4 communes.

### Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0 et P257.0)

Avec la facture unique, il est difficile d'établir les taux d'impayés spécifiques à l'assainissement. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés » pourra être considéré comme identique à celui de l'eau potable.



# ELEMENTS FINANCIERS

## 1. ELEMENTS DE LA DIRECTION

### BUDGET EAU POTABLE 2018

Montants en €HT	2017	2018	Evolution 2018/2017
Dépenses d'investissement	11 710 715 €	13 739 476 €	17,32%
<i>dont réalisation de travaux</i>	4 055 729 €	5 793 891 €	42,86%
Dotations aux amortissements	4 168 171 €	4 088 943 €	-1,90%
Recettes d'investissement	8 868 965 €	14 669 423 €	65,40%
Dépenses de fonctionnement	20 654 725 €	20 624 420 €	-0,15%
<i>dont abandon de créances ou remises gracieuses</i>	231 889 €	471 434 €	103,30%
Recettes de fonctionnement	25 543 572 €	22 648 788 €	-11,33%
<i>dont Vente d'eau</i>	18 027 336 €	17 500 411 €	-2,92%
<i>dont Vente d'eau en gros et vente d'eau brute</i>	5 130 €	560 000 €	10816,18%
<i>dont Redevance lutte contre la pollution</i>	1 166 142 €	1 095 158 €	-6,09%
Excédent global de clôture compte tenu des RAR	996 439 €	1 094 147 €	9,81%

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes perçues au titre de la vente d'eau, des redevances versées par les fermiers, des produits des travaux réalisées pour le compte d'abonnés ou du produit de la redevance pollution perçue pour le compte de l'agence de l'eau. Les ventes d'eau brute ont fortement progressé en raison des ventes d'eau à Eau du Morbihan pour la desserte des habitants hors du territoire de Lorient Agglomération

Après un désendettement du budget en 2017, l'excédent global de clôture se reconstitue pour assurer le financement des opérations à venir. Les abandons de créances restent importants et ne portent pas uniquement sur des budgets récents (nettoyage des comptes par la Trésorerie).

### Dette

Montants en €HT	2017	2018	Evolution 2017/2018
Dette en capital au 31/12	32 399 795,94 €	32 530 393,75 €	0,40%
Annuité de remboursement en capital	4 122 187,01 €	3 131 402,07 €	-24,04%
Annuité de remboursement en intérêts	737 008,83 €	649 781,02 €	-11,84%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	7,43 ans	6,91 ans	

### BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

Montants en €HT	2017	2018	Evolution 2018/2017
Dépenses d'investissement	11 361 981 €	13 212 898 €	16,29%
<i>dont réalisation de travaux</i>	6 450 403,00 €	6 128 381,65 €	-4,99%
Dotations aux amortissements	4 251 176,00 €	4 361 074,90 €	2,59%
Recettes d'investissement	10 164 810 €	12 117 182 €	19,21%
Dépenses de fonctionnement	14 872 618 €	15 416 836 €	3,66%
<i>dont abandon de créances ou remises gracieuses</i>	7 496 €	6 476 €	-13,61%
Recettes de fonctionnement	17 660 697 €	18 734 755 €	6,08%
<i>dont redevance assainissement</i>	12 868 390 €	13 359 050 €	3,81%
<i>dont redevance modernisation des réseaux de collecte</i>	692 189,04 €	658 650,29 €	-4,85%
Excédent global de clôture compte tenu des RAR	993 308,78 €	1 025 031,72 €	3,19%

## Dette

Montants en €HT	2017	2018	Evolution 2017/2018
Dette en capital au 31/12	33 823 009,02 €	32 746 102,70 €	-3,18%
Annuité de remboursement en capital	2 551 356,09 €	2 752 337,46 €	7,88%
Annuité de remboursement en intérêts	662 739,82 €	613 327,82 €	-7,46%
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	8,15 ans	6,76 ans	

## BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018

Montants en €HT	2017	2018	Evolution 2017/2018
Dépenses d'investissement	1 342,00 €	942,80 €	-29,75%
Dotations aux amortissements	- €	- €	
Recettes d'investissement	16 156,00 €	19 308,70 €	19,51%
Dépenses de fonctionnement	293 694,00 €	379 617,58 €	29,26%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	<i>1 064,00 €</i>	<i>1 772,84 €</i>	<i>66,62%</i>
Recettes de fonctionnement	423 536,00 €	468 651,56 €	10,65%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	144 657,00 €	107 399,88 €	-25,76%

Le budget assainissement non collectif n'a aucun encours de dette.

## BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES 2018

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif ; à ce titre, les imputations budgétaires liées à l'exercice de cette compétence sont intégrées au budget général de l'Etablissement.

Montants en €TTC	2018
Dépenses d'investissement	1 770 885 €
Recettes d'investissement	129 375 €
Dépenses de fonctionnement	345 252 €
Recettes de fonctionnement	0 €

Les recettes d'investissement titrées en 2018 correspondent aux offres de concours de communes pour la réalisation de certains projets.

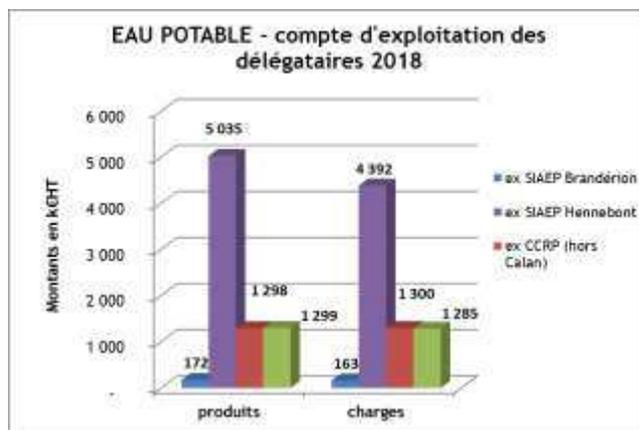
Il n'existe aucun encours de dette sur ces ouvrages.

## 2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités et des résultats d'exploitation des délégations de service public.

Sont donc ici présentés les éléments financiers relatifs à ces délégations, extraits des rapports des délégataires ; ils sont aussi précisés en annexe.

### EAU POTABLE



### ASSAINISSEMENT



# A SUIVRE EN 2019

En 2019, il est prévu de poursuivre les réflexions engagées notamment en matière de gestion patrimoniale, de convergence des grilles tarifaires et de reprise en régie des services d'eau potable et d'assainissement de Brandérion et du service eau potable de Languidic.

Le programme de travaux sur les 25 communes de l'agglomération sera de nouveau conséquent. La programmation des investissements pour 2019 est issue de l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et du dialogue avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux d'autre part.

- En matière d'assainissement collectif des eaux usées :

Les investissements prévus sont à hauteur de 8,342 millions d'euros hors taxe, comprenant les principaux projets suivants :

- Etudes : conclusions et mise en œuvre du schéma directeur assainissement sur les 25 communes de l'agglomération
  - Travaux réseaux et PR
    - Création de branchements et réparations de réseaux : 300 k€ HT
    - Réhabilitation ou déplacement de postes de relevage : 2 090 k€ HT
    - Renouvellement ou réhabilitation de réseaux d'eaux usées : 4230 k€ HT
  - Stations d'épuration
    - STEP GROIX : poursuite des travaux de réhabilitation
    - Fin des travaux d'extension de la STEP de GUIDEL STEP d'HENNEBONT : réfection complète de la ventilation du bâtiment traitement (100k€HT)
    - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les STEP de LORIENT, HENNEBONT et LANESTER : poursuite des inscriptions budgétaires (150 k€HT au titre de 2018).
- En matière assainissement des eaux pluviales urbaines :
- 3, 288 millions d'euros TTC sont inscrits en dépenses d'investissement, principalement sur les projets suivants :
- Poursuite des travaux d'investissement sur les communes en accompagnement des programmes de voiries notamment (Bubry, Brandérion, Caudan, Languidic, Cléguer, Guidel, Quéven, Inzinzac-Lochrist, Hennebont, Groix, Riantec, Larmor Plage).
  - Lancement d'un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle des 25 communes,
  - Accompagnement des révisions de PLU par les révision des zonages d'assainissement des communes de Lanester, Hennebont, Riantec, Larmor Plage, Inzinzac-Lochrist, Quéven, Gestel
  - Lancement de 3 études hydrauliques sur Lorient, Hennebont et Larmor Plage pour trouver des solutions de gestion des eaux pluviales dans des secteurs sensibles aux inondations.

- En matière d'eau potable :

7,655 millions d'euros hors taxe sont inscrits en dépenses d'investissement, principalement sur les projets suivants :

- Protection de la ressource : Etude incidence pour le renouvellement de l'autorisation de prélèvement dans le Blavet de l'usine de production d'eau de Coët er Ver (9,2 k€HT)
- Usines de production d'eau :
  - o Travaux UTEP de Coët er Ver : remplacement des modules d'ultrafiltration (1 224 k€HT)
  - o Poursuite des travaux de construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Groix (2 309 k€HT) ;
- Renouvellement de réseaux : 3 745 k€HT, auxquels s'ajoutent 600 k€HT de travaux réalisés directement par la régie.

La date du 31 décembre 2018, marque la fin du contrat d'exploitation du service de l'eau de Larmor Plage et du contrat de délégation de service public de la région de Plouay. Le contrat d'exploitation des usines de production d'eau de Coët er Ver et Petit Paradis se termine par ailleurs le 30 janvier 2019. Pour ces 3 contrats, une nouvelle procédure de consultation a été lancée, afin de désigner un nouvel exploitant.

# ANNEXES

Annexe 1 : Qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Lorient Agglomération en 2018

Annexe 2 : Travaux réalisés en 2018 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Annexe 3 : Tarifs 2018 - délibération du Conseil communautaire du

Annexe 4 : Comptes d'exploitation des délégataires

Annexe 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2018

# **ANNEXE 1**

## **Qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Lorient Agglomération en 2018 (rapports ARS)**

# ANNEXE 2 : Travaux réalisés en 2018 sur les réseaux AEP, EU, EP (hors travaux régie)

## Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2018 Secteur est

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt (s)	entreprise
BRANDERION	centre bourg	reprise branchement + cana	Ø 63 pehd	65	25	SPAC
			Ø 50 PEHD	45	"	
BUBRY	rue de Poulna	renouvellement	Ø110 PVC	195	16	SPAC
	kérioguen	renouvellement	Ø 75 PEHD	125	"	
			Ø 50 PEHD	40	7	SPAC
	Rue de Kerhéléne	extension	Ø 75 PEHD	230	5	SPAC
			"	Ø 110 pvc	7	
CAUDAN	rue L Le Bail	renouvellement	Ø 63 pvc	79	48	TPC Ouest
	châtaigniers	renouvellement	Ø 90 pvc	90		
			Ø 110 pvc	261		
			Ø 160 pvc	285		
GAVRES	RUE DE PORH GUERH	renouvellement	pehd 160	145	25	TPC OUEST
			pehd 125	17		
			pehd 63	70		
GROIX	Locqueltas / Locmaria	renouvellement	Ø 140 pvc	1500	35	SPAC
	Lomener Marie Le Fur	renouvellement	F 200	570	53	TPC OUEST
			F 100	40		
			PEHD 63	220		
			PEHD 125	120		
HENNEBONT	Braigno	renouvellement	FD 250 et 100	375	3	TPC OUEST
	Ty Mor	renouvellement	PEHD 125	340	14	TPC OUEST
	Allende	renouvellement		20	0	TPC OUEST
	Picasso/flaubert/rousseau	renouvellement	Ø 75 PEHD	200	36	DLE Ouest
			Ø 63 PEHD	30		
Ø 150 FD			300			
Ø 100 FD	30					
INGUINIEL	rue des mandarins	renouvellement	Ø 63 PEHD	330	13	SPAC
	rue des ajoncs	extension	Ø 75 PEHD	50		SPAC
	"	"	Ø 50 PEHD	55	1	"
	kerhouet/maneredo	renouvellement	Ø 160 FD	541	5	SPAC
	kerguehat	brt long	pehd Ø 32	160	1	SPAC
LANESTER						
LANGUIDIC	rue du moulin	renouvellement	Ø 100 FD	70	19	
		renouvellement	Ø 50 PEHD	225	"	
	kerouhant brzas	extension	Ø 50 pehd	108	1	
INZINZAC LOCHRIST	impasse julien Legrand	renouvellement	PEHD	80	6	SADE
	rue Herriot	renouvellement	FD Ø 150	600	25	SADE
	rte de plouay	renouvellement	fd Ø 100	900	24	SADE
LOCMIQUELIC	rue L. Blum	renouvellement	Ø 90 PEHD	99,5	10	TPC OUEST
			Ø125 PEHD	88,5		
PORT-LOUIS						
QUISTINIC	rue de la Fontaine	renouvellement Brts	PEHD	0	10	SPAC
RIANTEC	rue F.Thomas	dévoisement/renouv	Ø 90 PEHD	54	0	SADE
<b>TOTAL</b>				<b>8850</b>	<b>382</b>	
			dont renouvellement	8240		
			dont réhabilitation			
			dont extension	610		

## Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2018 Secteur ouest

commune	lieu des travaux	nature des travaux	∅	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise
CLEGUER	chemin de la colline Ste Anne	renouvellement et extension	75 pehd	210	2	SPAC
GESTEL						
GUIDEL	Billeric	Renouvellement AEP	63 pehd	100	3	SADE
	Le Pointic	Renouvellement AEP	50 pehd	100	5	SADE
	Kerbigot	Renouvellement AEP	100 fonte fonte	1235	30	TPC Ouest
	rue des prêtres	Renouvellement AEP	75 pehd	300	25	SADE
LANVAUDAN	Kerhiéc	2 extension de réseau	50 pehd	145		spac
LARMOR-PLAGE	Boulevard de la nouriguel	renouvellement	160 pvc	5	20	TPC OUEST
LORIENT	Rue Carnel	Renouvellement AEP	75 pehd	450	26	SOGEA
			100 fonte ductile	75		
PLOEMEUR	Saint Maude	Extention réseau AEP	300 fonte ductile	140	37	TPC OUEST
	Kerjoel	renouvellement	150 fonte ductile	367		SADE
			300 fonte ductile	105		
	Beg minio usine	extension	pose chambre et raccordement dans l'usine			SADE
	Kerlir	renouvellement	200 pvc	368		SADE
Lomener	renouvellement	pehd 50	20	2	SADE	
PLOUAY	Rue Lann justice	Renouvellement AEP	63 pehd	220	8	SPAC
			50 pehd	65		
	rue hélène le chatton	Renouvellement AEP	50 pehd	35	3	SPAC
			140 pvc	83		
rue des chataigniers	reprises de branchement			25	SPAC	
QUEVEN						
<b>TOTAL</b>				<b>4023</b>	<b>186</b>	
				dont renouvellement	3738	
				extension	285	

## Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées Secteur est - 2018

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt	entreprise
BRANDERION	place de la Mairie	renouvellement	Ø PVC 200	35	3	SPAC
BUBRY	Rue de Kerhélène	extension	Ø PVC 200	200	3	SPAC
CAUDAN	rue Landais	renouvellement	Ø 250 PRV	420	0	SADE
	rue L. Le Bail	renouvellement	Ø 200 grès	290	35	TPC OUEST
GAVRES	rue des mouettes	renouvellement	Ø 200 PRV	56	2	TPC OUEST
GROIX	rue camille porsche	renouvellement par éclatement	200	550	12	TPC OUEST
HENNEBONT	rue Joffre	renouvellement	Ø 200 GRES	100	14	TPC OUEST
	rue de la résistance	renouvellement	Ø 200 polypro	80	7	SADE
	rue du puits ferré	renouvellement	Ø 200 GRES	200	15	TPC OUEST
INGUINIEL	SERV TECH	EXTENSION	Ø 160	180	1	SPAC
INZINZAC LOCHRIST	rue Julien Legrand	renouvellement	200	200	4	SADE
LANESTER	rue trudaine	Renouvellement / éclatement	pehd			SADE
	parc expositions	renouvellement	polypro	180	4	SOGEA
	rue Chappe/lavoisier	renouvellement	Ø 200 polypro	573	11	SOGEA
LANGUIDIC						
LOCMIQUELIC						
PORT-LOUIS	rue JB Guiheneuc	dévoisement	Ø 200 PVC	9	0	SADE
	rue J. Crozet	renouvellement	Ø 200 PVC	45	0	SADE
QUISTINIC						
RIANTEC						
		<b>TOTAL</b>		<b>3118</b>	<b>111</b>	
		dont	renouvellement	2738		
			réhabilitation			
			extension	380		

### réhabilitation par l'intérieur du réseau des eaux usées

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt	entreprise
CAUDAN	rue des châtaigniers	chemisage	150	320	0	telerep
	montagne du salut	chemisage	150	250	0	telerep
LANESTER	rue Marat	chemisage	150	758	0	telerep
	rue ferrer	chemisage	150	211,83	0	telerep
RIANTEC	rue de laubrière	chemisage	200	534	0	telerep
	rue crozetière	chemisage	150	537	0	telerep
		<b>TOTAL</b>		<b>2610,83</b>		

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 056-200042174-20191015-DEL\_2019230-DE

## Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées Secteur ouest - 2018

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise
CALAN						
CLEGUER						
GESTEL						
GUIDEL	Rue des prêtres	renouvellement	200 polypro	280	25	sade
			160 polypro	125		
	PR Mélezéven	renouvellement				
LANVAUDAN						
LARMOR-PLAGE	Avenue Jules Le Guen	renouvellement eu	200 prv	35	60	sade
			400 PRV	665		
	Bd de la nouriguel	renouvellement eu	200 polypro	5		TPC Ouest
LORIENT	Rue de Carnel	Renouvellement EU	160 PVC	45	7	SOGEA
			200 GRES	230		
	Rue de carnel	chemisage	200 gres	625	14	télérep
	Rue Dunant	chemisage	200 grès	198		télérep
PLOEMEUR	PR du stole	renouvellement				sade
	PR Keryan	renouvellement				bremaud
	Pr Caudric	renouvellement				bremaud
	Kerjoel	chemisage	200 amiante	151		télérep
PONT-SCORFF	Place aux prince	chemisage	150 et 200 amiante	651	37	télérep
PLOUAY	KERVININEN	Extension EU	200 PVC	205	3	SPAC
	Rue hélène le chaton	renouvellement	160 pvc	40	2	spac
			200 pvc	75		
QUEVEN						
		<b>TOTAL</b>		3330	148	
		dont	renouvellement	1500		
			réhabilitation	1625		
			extension	205		

## Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales Secteur est - 2018

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur	nb de brt	entreprise
BRANDERION	Centre bourg	renouvellement	Ø 200 PVC	31		SPAC
		"	Ø 300 PVC	76		"
		"	Ø 400 PVC	137		"
BUBRY	St Yves	renouvellement	Ø 300 béton	900	67	SBCEA- AUDIO
			Ø 400 béton	340		
CAUDAN	Secteur Martenot	renouvellement de réseaux	Ø 300 béton Ø 200 PVC	55	365 ML	COLAS
	Secteur Martenot	Réparation réseau EP -				TPC OUEST
	Zone de Kerpont - Déchetterie - rue JA Gabriel	Extension du réseau -	Ø 315 béton Ø 400 béton	150		TPC OUEST
GROIX	Ensemble de l'île	création	Ø 300 PVC Ø 200 PVC	1100		COLAS
		Renouvellement réseau EP		20		COLAS
HENNEBONT	Rue de la résistance	Renouvellement réseau EP	Ø 300 PVC	20		SADE
	Rue Joffre	Renouvellement réseau EP	Ø 500 béton	73		TPC OUEST
	Giratoire Allende	Extension	Ø 300 PVC	70		TPC OUEST
	Rue du puits ferré, trottoir, etc...	Renouvellement réseau EP	Ø 400 PVC	110		TPC OUEST
LANESTER	Rue Ferry	Remplacement d'un avaloir				SOGEA
LANGUIDIC	Place du bouilleur de cru	renouvellement/ renforcement	à programmer			
RIANTEC	Place de la mairie/ impasse du presbytère	renouvellement	Ø 300 fonte	6		COLAS
			Ø 400 PVC	22		COLAS
			Ø 315 PVC	47		COLAS
<b>TOTAL</b>				<b>3157</b>	<b>67</b>	

## Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales Secteur ouest - 2018

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise
GUIDEL	rue des prêtres	extension du réseau	pvc 200	125	25	SADE ( MAC)
			pvc 315	280		
	Route de Gestel - SDIS	réparation réseau				
	rue des violettes	extension du réseau				
LARMOR PLAGE	Avenue Jules Le Guen	renouvellement	pvc 250	110	57	SADE
			pvc 400	200		
			pvc 500	210		
LORIENT	Rue de Kerjulaude	création d'antennes EP				Eurovia
	Quai de Rohan	renouvellement				Eurovia
	Avenue de la Marne	réparation	pvc 315	10		Véolia
PLOUAY	Rue Hélène Le Chaton	renouvellement	pvc 315	221,5	47	SPAC
	Secteur les Chataigniers-kerspern	renouvellement	pvc 125	355		
			pvc 160	195		
			pvc 200	40		
			pvc 250	80		
			pvc 315	420		
			pvc 400	45		
	pvc 500	290				
QUEVEN	Kerlébert	bassin de rétention des EP				PIGEON
<b>TOTAL</b>				<b>2581,5</b>	<b>129</b>	
dont			renouvellement	2176,5		
			extension	405		

# ANNEXE 3

## Tarifs 2018 - délibération du Conseil communautaire du (extraits)

L'entité Agglomération Direction Eau et Assainissement		PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'EAU POTABLE Tarifs HT à compter du 1er janvier 2018											PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€/Tm3)														
COMMUNES	TYPES D'USAGERS	PART FIXE											PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€/Tm3)														
		abonnement compteur abonnées 15 mm	abonnement compteur 12 à 20 mm	abonnement compteur 25 - 30 mm	abonnement compteur 40 - 50 mm	abonnement compteur 60-65 mm	abonnement compteur 80 mm	abonnement compteur 100 mm	abonnement compteur 150 mm	abonnement compteur 200 mm	abonnement compteur 300 mm	abonnement compteur 400 mm	abonnement compteur combinés	0-30m3	31-50 m3	101-400 m3	401-500 m3	501-1000 m3	1001-2000 m3	2001-6000 m3	6001-12000 m3	12001-24000 m3	24001-48000 m3	48001-75000 m3	75001-100000 m3	> 100000 m3	
BRANDERION	Tout usager		12,08	80,96	80,96	84,94	84,94	84,94	155,42	231,42	307,92	383,42		0,783	0,684		0,534		0,545		0,557	0,580			0,614		
CALAN CLEGUER BESTEL GIRIEL PONT-D'ORFF QUIVEN	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs Usager non domestique Tarifs jaunes Usager non domestique Tarifs verts		68,83	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,145	1,510					1,350							
ORCKA	Tout usager		68,83	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00		0,700					1,110								
CAUDAN GAVRES HENNEBONT MONDIC LOCREST LOCOMOUELIC RIANTEC	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs Usager non domestique Tarifs jaunes		37,92	113,31	113,31	138,85	138,85	138,85	225,50	301,50	378,00	453,50		0,119	0,300		0,186		0,399				0,308				
LANGUEDIC	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs Usager non domestique Tarifs bleus Usager non domestique Tarifs jaunes Usager non domestique Tarifs verts		31,75	103,20	103,20	138,20	138,20	138,20	157,80	233,80	310,30	385,80		0,382	0,556		0,468		0,502	0,513	0,524	0,529					
BUBRY, INGUINEL, L'ANVAUDAN, PLOUAT, QUESTINIC	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs Usager non domestique Tarifs jaunes		18,85	80,68	80,68	84,47	84,47	84,47	154,81	230,81	307,31	382,81		0,741	0,697	0,821	0,657	0,668	0,680	0,691	0,703			0,714			
LARMOR-PLAGE	Vivables Tout usager		nombre de logements x 66 €											application des tarifs usagers domestiques : 1,232 € pour la tranche 0 à 30 m3 x nombre de logements 1,586 € pour la tranche strictement supérieure à 30 m3 x nombre de logements													
LANESTER CAUDAN - Zones industrielles	Tout usager	29,40	60,11	109,50	116,00	162,50	162,50	182,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	1,004					1,583								
LORENT	Tout usager	29,40	60,11	109,50	116,00	162,50	162,50	182,00	225,00					1,150					1,585								
PLEMEUR	Tout usager	56,50	109,50	116,00	162,50	162,50	182,00	225,00						1,003					1,490								
PORT-LOUIS	Tout usager	65,00	109,50	116,00	162,50	162,50	182,00	225,00						0,700	1,533	1,517	1,332			1,271							
Toutes les communes	Bornes de puilage								0,00					1,58 (part communautaire et délégataire incluse) - la part délégataire applicable est celle correspondant à la fourniture d'eau sur la tranche de consommation 30-100 m3													
Toutes les communes	Vente en gros													0,41													

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 056-200042174-20191015-DEL\_2019230-DE

Lorient Agglomération		PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF								
Direction eau et assainissement		Tarifs à compter du 1er janvier 2018								
COMMUNES	Evolution facture eau et asst 80 m3 HT (y compris redev. Agence de l'eau)	Evolution facture asst 80 m3 HT (y compris redev. Agence de l'eau)	PART FIXE ANNUELLE (€HT)	PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)						
	2017/2018	2017/2018		0-30 m3	31-1000 m3	1001-6000 m3	6001-12000 m3	12001 - 24000 m3	24001 -50000 m3	> 50000m3
BRANDERION	0,1%	0,0%	68,64	1,637			1,637			
BUBRY	-1,4%	0,3%	30,70	0,324			1,053			
CALAN	-0,6%	1,3%	47,83	0,930			1,387			
CAUDAN	1,8%	7,6%	37,00	1,004			1,234			
CLEGUER	0,4%	3,6%	39,54	1,092		1,322	1,198	1,075	1,013	0,952
GAVRES	-0,5%	1,5%	57,30	0,943	1,173			1,099		
GESTEL	0,3%	3,6%	38,70	1,104		1,334	1,208	1,082	1,019	0,956
GROIX	-0,3%	0,0%	80,13	0,900				1,356		
GUIDEL	0,5%	4,0%	49,47	0,955		1,185	1,089	0,993	0,945	0,897
HENNEBONT	0,6%	4,3%	37,00	1,099		1,329			1,377	
INGUINIEL	-1,5%	0,0%	37,05	0,238				1,620		
INZINZAC-LOCHRIST	-0,3%	2,0%	41,77	1,118				1,348		
LANESTER	1,8%	7,5%	31,60	0,940				1,100		
LANGUIDIC	0,4%	0,0%	65,43	1,276				1,276		
LANVAUDAN	-1,6%	0,0%	64,45	1,591				1,591		
LARMOR-PLAGE	-2,0%	-1,6%	54,00	1,139		1,354	1,216	1,088		1,025
LOCMIQUELIC	0,4%	3,7%	46,50	0,717	1,402			1,204		
LORIENT	1,6%	4,4%	36,00	1,111		1,341	1,213	1,086		1,023
PLOEMEUR	2,0%	2,7%	38,30	1,131				1,361		
PLOUAY	-1,6%	0,0%	55,99	0,542				2,057		
PONT-SCORFF	0,4%	3,8%	44,79	1,022		1,252	1,142	1,033	0,978	0,924
PORT-LOUIS	2,0%	2,7%	41,15	1,042				1,352		
QUEVEN	0,4%	3,8%	38,55	1,098		1,328	1,203	1,079	1,016	0,954
QUISTINIC	-1,5%	0,0%	87,50	1,527				1,527		
RIANTEC	-1,0%	0,0%	55,64	1,595				1,595		
Toutes les communes			Tout logement non raccordé au réseau d'eau potable mais raccordé au réseau d'assainissement collectif, se verra facturer un forfait de 80 m3 / logement aux tarifs en vigueur dans sa commune.							

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 056-200042174-20191015-DEL\_2019230-DE

## **ANNEXE 4**

# **Comptes d'exploitation des délégués 2018**

# ASSAINISSEMENT

SAUR				
Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation				
BUBRY - ASSAINISSEMENT				
ANNEE 2018				
LIBELLE	En milliers d'Euros	2017	2018	Ecart en Keur
<b>PRODUITS</b>		<b>80,3</b>	<b>79,6</b>	<b>-0,6</b>
Exploitation du service		39,6	39,2	
Collectivités et autres organismes publics		40,6	39,0	
Travaux attribués à titre exclusif		0,0	1,3	
Produits accessoires		0,1	0,1	
<b>CHARGES</b>		<b>99,5</b>	<b>94,3</b>	<b>-5,2</b>
Personnel		9,7	10,2	
Energie électrique		1,4	1,6	
Analyses		0,4	0,4	
Sous-traitance, matières et fournitures		18,9	16,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		0,5	0,6	
Autres dépenses d'exploitation		5,9	7,0	
Télécommunications, poste et télégestion		0,9	0,8	
Engins et véhicules		1,1	1,3	
Informatique		1,3	1,4	
Assurances		0,3	0,1	
Locaux		0,7	0,7	
Divers		1,6	2,6	
Contribution des services centraux et recherche		3,0	4,2	
Collectivités et autres organismes publics		40,6	39,0	
Part collectivité		35,6	35,0	
Autres organismes publics		5,0	4,0	
Charges relatives aux renouvellements		16,8	13,2	
Pour garantie de continuité de service		11,4	7,7	
Programme contractuel		5,4	5,4	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		1,2	1,2	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		1,1	0,5	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-19,2</b>	<b>-14,6</b>	<b>4,6</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-19,2</b>	<b>-14,6</b>	<b>4,6</b>
(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale ; département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité		Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf: 120-021003 -561504 -02 2018120		
(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.				
Validé le 22/05/2019				

SAUR				
Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation				
INGUINIEL - ASSAINISSEMENT				
ANNEE 2018				
LIBELLE	En milliers d'Euros	2017	2018	Ecart en Keur
<b>PRODUITS</b>		<b>74,5</b>	<b>78,1</b>	<b>3,6</b>
Exploitation du service		30,6	31,7	
Collectivités et autres organismes publics		43,8	45,1	
Travaux attribués à titre exclusif			1,3	
Produits accessoires		0,1	0,1	
<b>CHARGES</b>		<b>89,7</b>	<b>93,5</b>	<b>3,8</b>
Personnel		7,6	10,2	
Energie électrique		1,7	2,4	
Analyses		0,3	0,3	
Sous-traitance, matières et fournitures		16,4	13,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		1,2	1,3	
Autres dépenses d'exploitation		4,1	4,4	
Télécommunications, poste et télégestion		0,5	0,6	
Engins et véhicules		0,9	1,4	
Informatique		1,1	1,2	
Assurances		0,1	0,1	
Locaux		0,4	0,6	
Divers		1,1	0,5	
Contribution des services centraux et recherche		2,0	2,9	
Collectivités et autres organismes publics		43,8	45,1	
Part collectivité		39,8	41,1	
Autres organismes publics		4,0	4,0	
Charges relatives aux renouvellements		11,8	12,7	
Pour garantie de continuité de service		9,1	10,0	
Programme contractuel		2,7	2,7	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		0,1	0,2	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		0,7	0,8	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-15,2</b>	<b>-15,4</b>	<b>-0,2</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-15,2</b>	<b>-15,4</b>	<b>-0,2</b>
(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale ; département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité		Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf: 120-021003 -561505 -02 2018120		
(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.				
Validé le 22/05/2019				

# EAU POTABLE

SAUR				
Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation				
BRANDERION - EAU				
ANNEE 2018				
LIBELLE	En milliers d'Euros	2017	2018	Ecart en Keur
<b>PRODUITS</b>		<b>160,7</b>	<b>171,9</b>	<b>11,1</b>
Exploitation du service		82,8	98,0	
Collectivités et autres organismes publics		67,2	62,5	
Travaux attribués à titre exclusif		7,5	7,7	
Produits accessoires		3,2	3,7	
<b>CHARGES</b>		<b>166,7</b>	<b>162,9</b>	<b>-3,8</b>
Personnel		16,6	15,9	
Energie électrique		2,4	0,7	
Achats d'eau		37,0	47,2	
Produits de traitement				
Analyses		1,2	1,5	
Sous-traitance, matières et fournitures		8,1	4,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		1,9	2,0	
Autres dépenses d'exploitation		9,2	8,7	
Télécommunications, poste et télégestion		1,3	1,1	
Engins et véhicules		1,7	1,4	
Informatique		3,9	4,0	
Assurances		0,3	0,3	
Locaux		0,4	0,5	
Divers		1,6	1,5	
Contribution des services centraux et recherche		5,6	7,4	
Collectivités et autres organismes publics		67,2	62,5	
Part collectivité		46,2	57,4	
Autres organismes publics		21,1	5,1	
Charges relatives aux renouvellements		16,5	11,6	
Pour garantie de continuité de service		11,7	6,8	
Programme contractuel		4,8	4,8	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		0,3	0,3	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		0,7	0,6	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-6,0</b>	<b>9,0</b>	<b>14,9</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)			3,1	
<b>RESULTAT</b>		<b>-6,0</b>	<b>5,9</b>	<b>11,9</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
 y compris redevance domaniale ; département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 120-021003 -566300 -01 2018120

Validé le 31/05/2019

SAUR				
Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation				
CTE DE CNES PLOUAY-SCORFF - EAU				
ANNEE 2018				
LIBELLE	En milliers d'Euros	2017	2018	Ecart en Keur
<b>PRODUITS</b>		<b>1403,5</b>	<b>1298,1</b>	<b>-105,3</b>
Exploitation du service		702,4	681,0	
Collectivités et autres organismes publics		650,2	533,4	
Travaux attribués à titre exclusif		37,2	50,3	
Produits accessoires		13,6	33,4	
<b>CHARGES</b>		<b>1419,3</b>	<b>1299,8</b>	<b>-119,5</b>
Personnel		188,6	189,7	
Energie électrique		23,6	17,5	
Achats d'eau		264,7	265,5	
Produits de traitement				
Analyses		9,0	11,7	
Sous-traitance, matières et fournitures		70,0	92,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		14,1	14,8	
Autres dépenses d'exploitation		73,7	69,7	
Télécommunications, poste et télégestion		5,3	5,0	
Engins et véhicules		22,5	22,7	
Informatique		33,3	33,5	
Assurances		2,2	2,8	
Locaux		3,5	3,7	
Divers		6,9	2,1	
Contribution des services centraux et recherche		46,5	47,3	
Collectivités et autres organismes publics		650,2	533,4	
Part collectivité		465,0	477,3	
Autres organismes publics		185,2	56,1	
Charges relatives aux renouvellements		47,8	38,6	
Pour garantie de continuité de service		35,5	26,2	
Programme contractuel		12,4	12,5	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		2,8	3,4	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		20,1	9,7	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-15,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>14,2</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-15,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>14,2</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
 y compris redevance domaniale ; département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 120-021003 -561500 -01 2018120

Validé le 07/06/2019

SAUR				
Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation				
SIAEP D'HENNEBONT - EAU				
ANNEE 2018				
LIBELLE	En milliers d'Euros	2017	2018	Ecart en Euro
<b>PRODUITS</b>		<b>4106,5</b>	<b>5034,9</b>	<b>928,4</b>
Exploitation du service		2201,3	2333,8	
Collectivités et autres organismes publics		1543,2	2318,7	
Travaux attribués à titre exclusif		138,6	151,7	
Produits accessoires		223,4	230,7	
<b>CHARGES</b>		<b>3796,6</b>	<b>4692,4</b>	<b>895,8</b>
Personnel		443,6	474,6	
Energie électrique		1,8	1,7	
Achats d'eau		1239,0	1211,8	
Produits de traitement		0,6	1,3	
Analyses		0,4		
Sous-traitance, matières et fournitures		129,2	189,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		22,6	24,3	
Autres dépenses d'exploitation		196,5	198,5	
Télécommunications, poste et télégestion		12,1	12,0	
Engins et véhicules		33,8	37,3	
Informatique		107,6	112,9	
Assurances		8,1	9,7	
Locaux		11,5	11,7	
Divers		23,4	14,8	
Contribution des services centraux et recherche		152,4	175,5	
Collectivités et autres organismes publics		1543,2	2318,7	
Part collectivité		1335,5	1187,5	
Autres organismes publics		207,7	1131,2	
Charges relatives aux renouvellements		24,1	44,0	
Pour garantie de continuité de service		18,4	38,2	
Programme contractuel		5,7	5,8	
Charges relatives aux investissements du domaine privé		8,8	11,2	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux		34,5	41,4	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>309,9</b>	<b>342,4</b>	<b>32,5</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		106,5	117,1	
<b>RESULTAT</b>		<b>203,4</b>	<b>225,3</b>	<b>22,0</b>
(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale ; département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité		Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf: 120-021003 -564100 -01 2018120		
(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.				
Validé le 07/06/2019				

STGS			
Compte Annuel de Résultat d'Exploitation			
Commune de LANGUIDIC			
ANNEE 2018			
LIBELLE	2017	2018	Variation
<b>PRODUITS (hors TVA)</b>	<b>1 273 374,40</b>	<b>1 299 474,44</b>	<b>2,05%</b>
Produits d'exploitation	692 696,18	690 957,24	-0,25%
Produits travaux attribués à titre exclusif	34 808,63	60 109,27	72,68%
Surtaxe collectivité	437 922,38	440 430,36	0,57%
Redevance pollution	84 704,63	81 558,03	-3,71%
Produits accessoires	23 242,58	26 419,54	13,67%
<b>CHARGES</b>	<b>1 308 434,72</b>	<b>1 285 153,83</b>	<b>-1,78%</b>
Personnel	99 650,23	99 988,03	0,34%
Energie électrique	13 365,72	12 818,99	-4,09%
Produits de traitement	7 729,96	6 613,01	-14,45%
Achat d'eau	487 146,00	469 771,37	-3,57%
Analyses et auto-contrôles	11 830,66	10 856,41	-8,23%
Sous-traitance, matériaux, matériels et divers	64 437,52	65 825,27	2,15%
Impôts locaux, taxes et redevance	8 947,57	5 188,63	-42,01%
Autres dépenses	26 680,22	26 844,99	0,62%
Transports et déplacement	4 423,72	3 607,69	-18,45%
Informatique-DAO	4 040,24	4 112,15	1,78%
Frais de poste, télécommunication	5 642,75	5 794,42	2,69%
Locaux et assurances	5 013,10	4 913,92	-1,98%
Autres	7 560,41	8 416,81	11,33%
Non-valeurs	-	-	-
Frais généraux	43 451,28	42 282,30	-2,69%
Frais de siège	14 731,28	12 716,30	-13,68%
Frais liés au service	28 720,00	29 566,00	2,95%
Surtaxe collectivité	437 922,38	440 430,36	0,57%
Redevance pollution	84 704,63	81 558,03	-3,71%
Charges relatives aux investissements	279,83	279,83	-
Garantie de renouvellement	22 288,72	22 696,61	1,83%
Compteurs	13 543,95	13 791,81	1,83%
Autres	8 744,77	8 904,80	1,83%
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>- 35 060,32</b>	<b>14 320,61</b>	<b>-140,85%</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-</b>	<b>4 773,54</b>	
	<b>- 35 060,32</b>	<b>9 547,07</b>	<b>-127,23%</b>

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 056-200042174-20191015-DEL\_2019230-DE

## **ANNEXE 5**

# **Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2018 -**

**Édition mars 2019**  
**CHIFFRES 2018**

# L'agence de l'eau vous informe



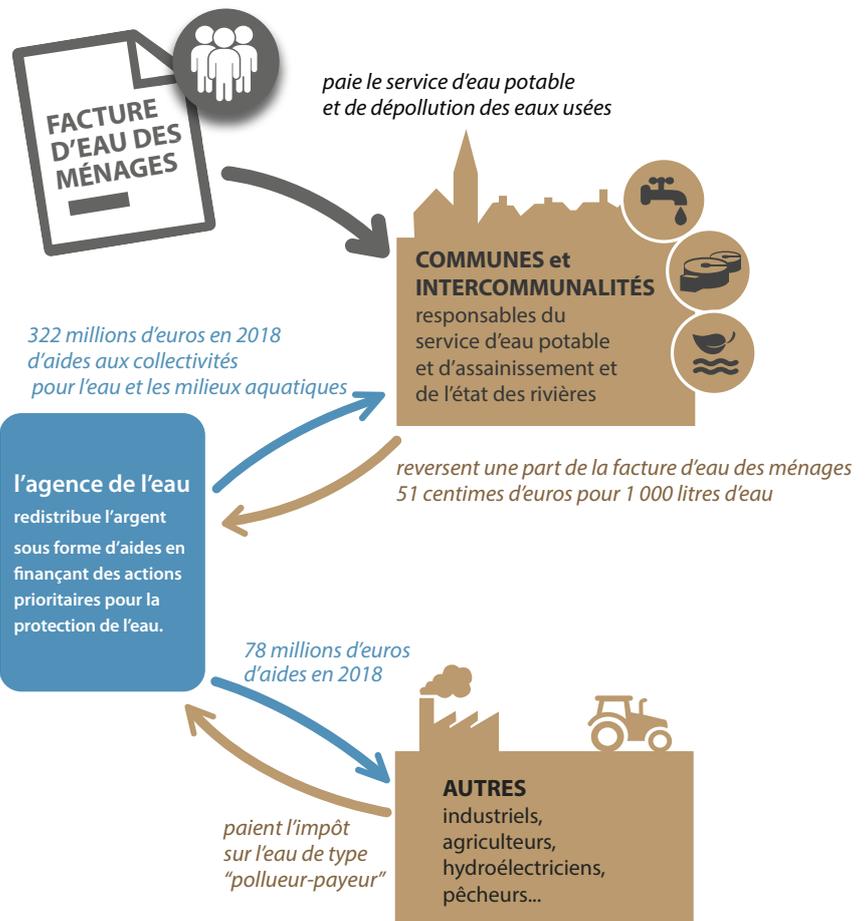
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

# COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
 Reçu en préfecture le 23/10/2019  
 Affiché le  
 ID : 056-200042174-20191015-DEL\_2019230-DE

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



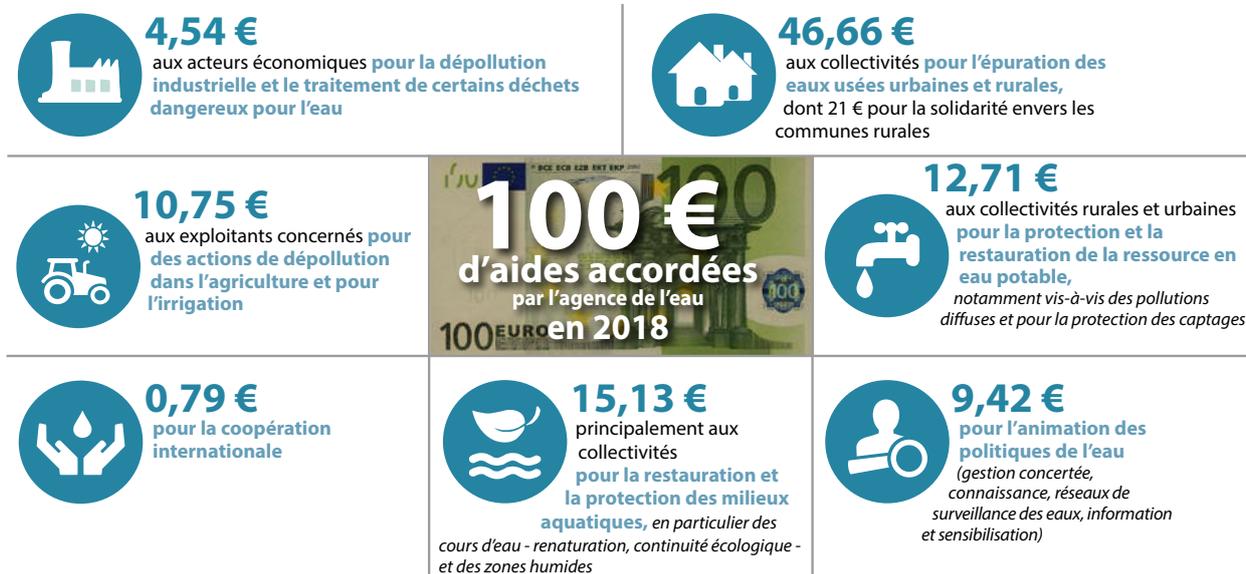
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)  
 source agence de l'eau Loire-Bretagne



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

### Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10<sup>e</sup> programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

### Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.  
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

### Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

### Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

## RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

## L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communes, 36 départements et 8 régions d'habitants.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

ID : 056-200042174-20191015-DEL\_2019230-DE

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

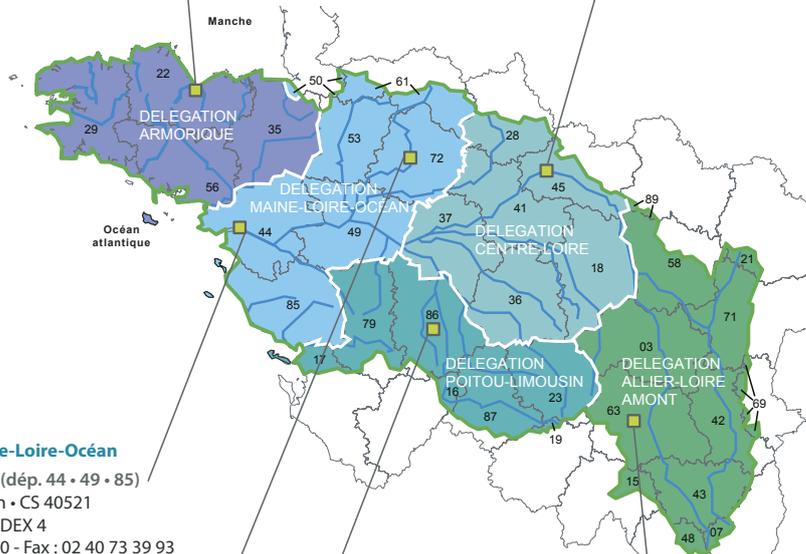
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

# Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

## Rendez-vous sur [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

et sur les réseaux sociaux



# EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

